ANELD

GUIDE DU FUTUR JURISTE

2023/2024

Association Nationale des
Étudiants Luxembourgeois en Droit

L'ASSOCIATION EN LIGNE

DANS CETTE ÉDITION

PRÉFACES

MIGUEL GHZAL
PRÉSIDENT DE L'ANELD

ANNE WEYLAND
VICE-PRÉSIDENTE DE L'ANELD

ALEX BODRY
CONSEILLER D'ÉTAT

L'ANELD

POURQUOI L'ANELD ?

LE COMITÉ 2023/2024

LE GALA DE DROIT

LE CONCOURS DE PLAIDOIRIES

L'ANELD CAREER DAY

LES ÉTUDES DE DROIT

FIN AUX CLICHÉS & PRÉSENTATION GÉNÉRALE

AU LUXEMBOURG

EN FRANCE

EN BELGIQUE

EN ALLEMAGNE

MASTER OF LAWS (LL.M.)

DIPLÔMES UNIVERSITAIRES

CURSUS BI-DISCIPLINAIRES & EUROPÉENS

ET APRÈS ?

UNE PANOPLIE DE POSSIBILITÉS

LES CCDL ET L'HOMOLOGATION

AVOCAT

MAGISTRAT

NOTAIRE

HUISSIER

JURISTE

DIPLOMATE

QUELQUES INTERVIEWS

ALEX BODRY
CONSEILLER D'ÉTAT

ANNE GUY-MOROCUTTI
JUGE AU TRIBUNAL D'ARRONDISSEMENT DE LUXEMBOURG

PR. DR. DR. H.C. MICHAEL KUBICIEL
PROFESSOR FÜR STRAFRECHT

CLAUDINE DE LA HAMETTE
JUGE D'INSTRUCTION - DIRECTEUR AU CABINET D'INSTRUCTION AUPRÈS DU TRIBUNAL D'ARRONDISSEMENT DE ET À DIEKRICH

MIGUEL GHZAL
PRÉSIDENT

Chères lectrices, Chers lecteurs,

Si vous consultez le Guide du futur juriste, en l'ayant soit récupéré au stand de l'ANELD lors de la Foire de l'étudiant, soit l'téléchargé sur notre site internet, c'est que les études de droit ont suscité votre intérêt.

Ce sont des études qui sont souvent décrites comme exigeantes ou difficiles. Il est tout à fait vrai que le parcours de l'étudiant en droit est loin d'être facile et requiert un minimum d'implication et d'effort, de la curiosité intellectuelle, et du goût pour le travail.

Or, est-ce une raison pour y renoncer ? Absolument pas! Tout comme le *Premièresexamen* que de nombreux d'entre vous entameront bientôt, les études de droit sont un défi qui est surmontable et qu'il vaut la peine de relever.

Bien que le début puisse être difficile et évoquer un choc initial, vous ne serez confrontés à aucun challenge qui dépasse vos capacités. Au contraire, les études de droit sont un *crescendo* : dans un premier temps vous apprendrez les bases et c'est au fil des années que les matières deviendront plus complexes (et plus intéressantes !). Parallèlement vous aussi vous deviendrez progressivement des juristes de plus en plus compétents et aisés. C'est l'un des plus beaux aspects des études de droit : se voir soi-même progresser et accomplir en quatrième ou cinquième année avec facilité des exercices que l'on redoutait en première et deuxième année.

Chaque matière suivie dans le cadre de votre cursus, y compris celles que vous aurez moins appréciées, vous aideront d'une manière ou d'une autre, à mieux comprendre le monde qui vous entoure; qu'il s'agisse du droit constitutionnel (révision de la Constitution luxembourgeoise), droit international (sanctions à l'égard de pays qui violent le droit international), droit de l'Union européenne (élargissement de l'UE, Brexit) droit fiscal (niveau imposition minimale mondial pour les sociétés), ou droit bancaire (défaillance de banques en Europe et aux US).

Puis, n'oublions pas la panoplie de possibilités envisageables après un cursus juridique, dont vous trouverez le détail dans ce guide et que vous aurez l'occasion de découvrir dans le cadre de vos stages d'été.

Finalement, profitez pleinement de vos études, cette période formidable qui passera (trop) vite, pendant laquelle vous aurez l'occasion de vivre à l'étranger (y compris à travers le semestre de mobilité à l'Université du Luxembourg) et connaitre d'autres cultures, d'autres façons de vivre et de voir les choses, forger des liens amicaux et créer des souvenirs inoubliables. Saisissez toutes les opportunités qui se présenteront à vous et engagez-vous dès la première année, que ce soit au sein du comité de l'ANELD ou dans un autre cercle.

Je tiens à remercier les comités successifs de l'ANELD qui ont fait de l'association ce qu'elle est aujourd'hui, ainsi que nos partenaires et sponsors parmi lesquels certains nous soutiennent depuis plus d'une dizaine d'années et sans lesquels la réalisation de nos projets ne serait possible.

Le droit mène littéralement à tout, à vous de décider où vous voulez aboutir !

PRÉFACE

ANNE WEYLAND
VICE-PRÉSIDENTE

Comment faire le choix approprié parmi la panoplie des études à la disposition de l'étudiant ?

Je ne peux pas vous garantir que cette brochure permet de répondre à cette question, mais je vous garantis qu'elle peut assurément devenir un outil efficace pour forger cette réponse.

Le Guide du futur juriste a pour objectif d'apporter de la clarté à l'étudiant qui se trouve en proie au doute quant à son choix d'études, tout en enrichissant les connaissances de celui qui a déjà opté pour le parcours du droit. Que vous soyez sur le point de commencer vos études de droit ou que vous ayez déjà entamé ce passionnant voyage académique, ce guide a été conçu pour vous orienter dans les méandres du monde juridique.

Mise à jour, retravaillé et complété chaque année, il offre tout d'abord une vision claire sur les différentes filières du droit qui sont offertes aux étudiants dans différents pays, ainsi qu'une description des nombreuses débouchées auxquelles peuvent mener ces études.

Les études en droit vous plongent au cœur des règles qui gouvernent nos vies, nos institutions et nos interactions. Cependant, une terminologie souvent obscure, des procédures ardues, et la diversité des domaines, peuvent paraître intimidants pour l'étudiant.

Néanmoins, grâce à la persévérance et un encadrement adéquat, l'étudiant en droit peut surmonter ces obstacles afin d'atteindre ses aspirations professionnelles.

Dans cette vision, l'ANELD offre aux étudiants de droit et jeunes diplômés l'unique opportunité d'accéder aux informations utiles durant leur parcours et de préparer leur entrée sur le marché du travail.

À travers un large éventail d'événements, tels que l'ANELD Career Day ou le concours de plaidoirie, pour ne nommer que quelques-uns, nous nous efforçons de créer des liens entre les étudiants et leurs futurs employeurs afin de permettre ainsi aux premiers de découvrir le quotidien du monde du travail et aux seconds de suivre les orientations les plus prisées par les étudiants.

Le moteur de l'ANELD étant avant tout l'initiative individuelle et l'énergie de chacun de ses membres et de ses partenaires, je tiens à remercier les membres du comité ainsi que les partenaires de l'ANELD sans lesquels notre programme ambitieux et diversifié ne serait pas réalisable.

Pour finir, sachez que le droit mène à tout, ce qui implique qu'il n'y a jamais qu'un chemin unique qui mène à votre but. Dès lors, profitez pleinement des opportunités qui se présentent à vous et ne vous laissez pas abattre par les défis qui vous seront posés. Exploitez ces années pour explorer les différentes facettes du droit, pour découvrir la richesse de vivre à l'étranger, et pour tisser des nouvelles amitiés.

PRÉFACE

ALEX BODRY
CONSEILLER D'ÉTAT

Un grand merci aux rédacteurs du guide du futur étudiant en droit et aux responsables de l'ANELD de m'avoir contacté pour une contribution écrite pour leur publication.

Le droit m'a accompagné tout au long de ma vie professionnelle et privée. Il constitue pour moi une véritable passion qui a façonné ma manière de penser et d'aborder les questions auxquelles on est confronté. Une bonne occasion m'est ainsi offerte de partager avec vous cette passion.

Si je n'ai connu qu'une période de huit ans durant laquelle le droit, à travers de l'exercice à titre principal de la profession d'avocat, était au cœur de mes activités professionnelles, les questions juridiques n'ont cessé de faire partie de mon parcours d'homme politique : En tant que député évidemment, cette fonction étant en grande partie destinée à légiférer, mais également comme membre du gouvernement ou bourgmestre, et enfin comme conseiller d'État.

Ce n'est certainement pas un pur hasard que j'ai pu pendant plus de vingt-cinq ans être membre de la commission juridique (actuellement commission de la justice) et de la commission parlementaire chargée de la révision de la Constitution.

J'ai eu la chance extraordinaire d'avoir pu aborder les questions de droit sous des angles très variés et être ainsi en contact avec la variété, la diversité du droit.

Je vous souhaite de tout cœur à vous toutes et tous, chères étudiantes et chers étudiants, d'avoir, dans vos études et puis dans votre carrière professionnelle, cette possibilité de « goûter » aux différents aspects du droit.

Personnellement, je n'ai jamais regretté d'avoir épousé la profession d'avocat. Elle m'a permis de me plonger dans le droit luxembourgeois, d'avoir un contact humain avec les clients et de pouvoir observer le fonctionnement de la société par le biais des dossiers traités.

Cette expérience m'a beaucoup aidé dans ma carrière politique. Elle m'aurait également été fort utile si j'avais fait le choix de devenir juriste d'administration ou magistrat.

L'État a besoin de bons juristes. Viendra le moment où il n'arrivera plus à les recruter parmi les seuls Luxembourgeoises et Luxembourgeois.

La volonté de recruter des juristes à tous les niveaux continue d'exister. Le projet de loi portant modification de la loi modifiée du 7 mars 1980 en est l'illustration dans la mesure où il arrête un programme pluriannuel ambitieux de recrutement dans la magistrature de l'ordre judiciaire (PL n° 8299).

Ainsi le gouvernement envisage la création de pas moins de 194 postes répartis sur les six années judiciaires allant de 2023/24 à 2028/2029. Pour assurer l'attractivité du recrutement et de la carrière de la magistrature, les auteurs du projet de loi ont opté d'ancrer la majorité des nouveaux postes au milieu de la pyramide de la magistrature.

Je n'ai pas le moindre doute que faire des études de droit reste un excellent choix qui ouvre de belles perspectives professionnelles et autres.

Si le droit ne mène peut-être pas à tout, il offre des potentialités importantes. À vous de saisir cette opportunité.

Et si croyez avoir besoin d'un conseil, n'hésitez pas à me contacter !

Bonne chance dans vos études !

L’ANELD

POURQUOI L'ANELD ?

C'est en vue de rassembler tous les étudiants luxembourgeois en droit (et autres disciplines y liées) au sein d'une association, que fût lancé en **1998** le projet de l'ANELD : l'**Association Nationale des Étudiants Luxembourgeois en Droit**.

L'ANELD est une association estudiantine qui rassemble aujourd'hui l'une des plus grandes communautés d'étudiants luxembourgeois et qui grâce à l'effort et travail exemplaire des comités successifs est devenue un organe phare de soutien pour les futurs juristes.

Son activité ne s'arrête pas aux frontières du Grand-Duché, les étudiants luxembourgeois en droit ayant la possibilité de poursuivre leurs études au Luxembourg, en France, en Belgique, voire même ailleurs.

L'ANELD accompagne les étudiants en droit à chaque étape de leur parcours et même avant l'inscription à l'université, notamment à travers sa participation à la traditionnelle ***Studentefoire*** (Foire de l'étudiant) et aux différentes **séances d'information et orientation** organisées par les lycées, afin d'assister les lycéens dans leur orientation et répondre à toutes leurs questions relatives aux études de droit.

Pour ses membres, l'ANELD organise au Luxembourg et à travers l'Europe (Paris, Strasbourg, Montpellier, Aix-en-Provence, Bruxelles, Louvain-la-Neuve,…) des évènements permettant aux étudiants de nouer des liens amicaux, à savoir les **Pots de bienvenue** dans les villes comptant le plus de membres, les fameux ***Fräibéier***, le ***Fouerpatt*** et bien évidemment l'emblématique **Gala de Droit**.

L'ANELD est également un intermédiaire entre la communauté d'étudiants luxembourgeois en droit d'une part, et le milieu professionnel d'autre part. C'est ainsi que l'ANELD ne diffuse non seulement de nombreuses **offres d'emploi/de stage** à ses membres, mais prend également part dans **l'organisation de rencontres** avec les plus importants employeurs de la place juridique (dîners de rencontre, évènements in-house,…), et organise même une foire de recrutement dédiée exclusivement aux étudiants en droit, l'**ANELD Career Day**.

À ces évènements se rajoutent des activités offrant aux membres la possibilité de s'épanouir au-delà des bancs universitaires, notamment le **Concours de plaidoiries**, ainsi que des **visites guidées** d'institutions juridiques et politiques, nationales ou européennes (Cour de Justice de l'Union Européenne, Chambre des députés, Conseil d'État,…).

En tant qu'organe d'accompagnement l'ANELD se charge également de **répondre à toutes les interrogations** qui lui sont soumises par les étudiants en droit quant à leur parcours académique et professionnel et, publie également à cette fin le **Guide du futur juriste**.

Finalement, l'ANELD s'engage à **faire entendre la voix de ses membres** et défendre leurs intérêts auprès des autorités compétentes.

LE COMITÉ 2023/2024

MIGUEL GHZAL
PRÉSIDENT
M2 - DROIT BANCAIRE ET FINANCIER
PARIS I - PANTHÉON SORBONNE
MIGUEL.GHZAL@ANELD.LU

ANNE WEYLAND
VICE-PRÉSIDENTE
LL.M. INTERNATIONAL FINANCIAL LAW
KING'S COLLEGE LONDON
ANNE.WEYLAND@ANELD.LU

JESSICA FERREIRA
TRÉSORIÈRE
M1 - DROIT EUROPÉEN
UNIVERSITÉ DU LUXEMBOURG
JESSICA.FERREIRA@ANELD.LU

CHAREL BOLLIG
TRÉSORIER ADJOINT
BA3 - DROIT
UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN
CHAREL.BOLLIG@ANELD.LU

DEBORAH FÜRST
MEMBRE DU COMITÉ
M2 - DROIT EUROPÉEN
PARIS X - NANTERRE
DEBORAH.FURST@ANELD.LU

MARA MICUCCI
MEMBRE DU COMITÉ
BA1 - DROIT
UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES
MARA.MICUCCI@ANELD.LU

JO WILDSCHUTZ
MEMBRE DU COMITÉ
BA3 - DROIT
UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN
JO.WILDSCHUTZ@ANELD.LU

MARIE WIVENES
MEMBRE DU COMITÉ
M1 - DOUBLE MASTER EN DROIT FRANÇAIS & ANGLAIS
PARIS II - PANTHÉON ASSAS / KING'S COLLEGE LONDON
MARIE.WIVENES@ANELD.LU

MATZ MOSSONG

SECRÉTAIRE

L3 - DOUBLE LICENCE DROIT & HISTOIRE

PARIS I - PANTHÉON SORBONNE

MATZ.MOSSONG@ANELD.LU

CÉLINE NIEDERKORN

SECRÉTAIRE ADJOINTE

M2 - DROIT INTERNATIONAL & EUROPÉEN DES AFFAIRES

PARIS I - PANTHÉON SORBONNE

CELINE.NIEDERKORN@ANELD.LU

KARIM BOURAOUI

MEMBRE DU COMITÉ

M2 - DROIT PÉNAL ÉCONOMIQUE ET FINCIER EUROPÉEN

UNIVERSITÉ DU LUXEMBOURG

KARIM.BOURAOUI@ANELD.LU

ALESSIA DI BARI

MEMBRE DU COMITÉ

M2 - DROIT DES AFFAIRES & MANAGEMENT / MBA

PARIS II - PANTHÉON ASSAS

ALESSIA.DIBARI@ANELD.LU

NINA SCHAGEN

MEMBRE DU COMITÉ

L3 - DROIT

UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

NINGA.SCHAGEN@ANELD.LU

CLAIRE THULL

MEMBRE DU COMITÉ

L3 - DROIT

UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

CLAIRE.THULL@ANELD.LU

LE GALA DE DROIT

Le Gala de Droit est un événement annuel destiné exclusivement aux membres et partenaires de l'ANELD pour célébrer la fin de l'année académique entre amis et collègues, avec un voyage culinaire haut de gamme dans une ambiance festive.

Pour célébrer les 25 ans de l'association, l'ANELD a organisé en 2023 une édition spéciale sous forme de Gala d'anniversaire, dans un cadre prestigieux, à savoir le Cercle cité de la Ville de Luxembourg.

Nous avons non seulement partagé cette occasion spéciale avec nos membres et amis, mais nous avons également été honorés par la présence de deux anciens étudiants en droit très spéciaux, Xavier Bettel (Premier ministre) et François Biltgen (juge à la Cour de Justice de l'Union européenne), qui se sont joints à nous pour commémorer ce jour mémorable.

LE GALA DE DROIT

LE GALA DE DROIT

LE CONCOURS DE PLAIDOIRIES

LE CONCOURS DE PLAIDOIRIES

POURQUOI UN CONCOURS DE PLAIDOIRIES ?

De nombreux étudiants en droit entament leurs études de droit avec l'objectif de devenir avocat ou magistrat.

Or, alors que les plaidoiries sont une partie fondamentale de la profession d'avocat en contentieux et de la fonction de magistrat au parquet, un grand nombre d'étudiants en droit n'a jamais eu l'occasion de se lancer dans l'exercice de la plaidoirie dans le cadre de ses études de droit, voire au moins de tenir une présentation devant un groupe de TD/TP.

Par conséquent, la majorité d'entre nous fait découverte de cet exercice une fois les CCDL accomplis, en tant qu'avocat stagiaire.

Ainsi, afin de permettre aux étudiants luxembourgeois de s'exercer dans l'art oratoire dès la première année d'études, l'ANELD a décidé de créer le Concours de plaidoiries.

DÉROULEMENT ET MODALITÉS PRATIQUES

Le Concours est ouvert à tous les membres de l'ANELD qui, en tant que participants, sont amenés à préparer une plaidoirie sur un sujet juridique, avec un éventuel attrait philosophique et/ou politique.

Le Concours est divisé en deux phases :

- au premier semestre, la phase de sélection, sans adversaire direct, et
- au deuxième semestre, la grande finale dans le cadre de laquelle les deux finalistes s'affrontent l'un l'autre.

L'objectif du Concours est de permettre aux participants, et particulièrement aux finalistes, de vivre une expérience inoubliable. A cette fin les finalistes se voient respectivement attribuer un coach (un avocat) qui les assiste et les conseille dans leur préparation pou la finale. Le jour-J, les finalistes plaident vêtus d'une toge d'avocat dans des locaux prestigieux, devant un jury de renommée.

ÉDITION 2022/2023

Finalistes et Coachs:

- Mme Lisa Schintgen (lauréate) (L2 Droit, Université Paris I – Panthéon Sorbonne) coachée par Me Henry De Ron

- M. Félix Hannart (M1 Droit de la propriété intellectuelle, Université de Montpellier) coaché par Me Armelle Waisse

Jury:

- Francis Delaporte – Président de la Cour administrative et Vice-Président de la Cour constitutionnelle

- Marc Fischbach – Président honoraire de la Cour européenne des droits de l'Homme

- Me Géraldine Mersch – Avocat à la Cour et Présidente de la Conférence du Jeune Barreau de Luxembourg.

Locaux: Cour Supérieure de Justice (Luxembourg)

Sujet: « La constitutionnalisation du droit à l'avortement: une nécessité ?

LE CONCOURS DE PLAIDOIRIES

Antoine
Lawyer at
Arendt

arendt you

EAGER TO TAKE ON
EXCEPTIONAL PROJECTS?

If you think that with passion, high standards and drive you can turn challenges into successes,

you are at the right place

arendt

Apply now on arendt.com/joinus

arendt

This image features real Arendt employees

WE ARE ARENDT.

And here, we are at the right place to live a professional life with a capital L.
A place where challenges become steppingstones, excellence knows no limits, and curiosity intertwines with purpose. This makes us more than just professionals – it makes us different.

About Arendt - your legal, tax and business services firm in Luxembourg

Arendt combines the entire value chain of services dedicated to Asset Managers, Banks, Insurers, Public Institutions, Commercial Companies and Private Clients operating in Luxembourg.

About Arendt & Medernach

With over 450 legal experts, Arendt & Medernach can advise you on every aspect of doing business in Luxembourg from a legal and tax perspective.

We assist clients in structuring and running their business from a legal and tax standpoint across Luxembourg. Our teams directly serve international clients or work in close collaboration with foreign partner law firms.

Together, with our regulatory consultants and investor services experts, we bridge the gap between legal/tax advice and its implementation. We deliver best-in-class services for our clients' business life cycle.

Your profile

- You are currently enrolled in a Master's Degree in Law or a recent Graduate.
- You are proficient in English, combined with French and/or German.
- You are a strong team player looking for a challenge in a high professional and international environment.

Join us now!

ARENDT' YOU eager to take on exceptional projects?
If you think that with passion, high standards and drive you can turn challenges into successes,

YOU ARE AT THE RIGHT PLACE

ELVINGER HOSS
LUXEMBOURG LAW

Free to grow your own way

Meet us, Join us | careers@elvingerhoss.lu

Since 1964

LUXEMBOURG | HONG KONG | PARIS
Elvinger Hoss Prussen
www.elvingerhoss.lu

NEW YORK
Elvinger Sàrl PLLC
www.elvinger.us

ELVINGER HOSS PRUSSEN, société anonyme | Registered with the Luxembourg Bar | RCS Luxembourg B 209469 | VAT LU28861577
ELVINGER SARL | Registered with the Luxembourg Bar | RCS Luxembourg B 218214 | Acting as a PLLC through its New York branch

ELVINGER HOSS

LUXEMBOURG LAW

WHAT ARE YOUR FIELDS OF EXPERTISE?

Independent in structure and spirit, Elvinger Hoss Prussen guides clients on their most critical Luxembourg legal matters. Our firm was founded in 1964 by lawyers committed to excellence and creativity in legal practice. Since then, we have shaped a firm fit for one purpose; to deliver the best possible advice for businesses, institutions and entrepreneurs.

Our work is organised into 4 core practice groups:

- Asset management and investment funds
- Corporate, Banking & Finance
- Tax
- Dispute resolution and commercial.

WHAT MAKES YOU DIFFERENT?

Our independent spirit ! For us, being independent is as much about our spirit as it is about our structure. We work hard to defend our distinctive culture. We have high expectations of each other, which underpins the exacting standards of our client work.

You will find every member of our firm shares a strong commitment to our values:

- A sense of ownership. We act as stewards in upholding the firm's culture and reputation.
- Personal satisfaction. We seek satisfaction in setting and surpassing the highest standards for ourselves, in internal and client work.
- Opening opportunities. We are driven to support the evolution of Luxembourg as a financial centre, through ongoing contribution to legislative development and origination of new legal structures.
- Mutual support and respect. We take an ethical approach in all instances; we are proud to uphold the integrity of the Luxembourg Bar.

FOR MORE INFORMATION PLEASE VISIT WWW.ELVINGERHOSS.LU

ARE YOU PART OF AN INTERNATIONAL NETWORK?

We choose not to have formal affiliations, but regularly work alongside some of the most respected firms in the world, who share our commitment to technical excellence.

Through these daily interactions, you will gain exposure to best practice in law across various jurisdictions - we often exchange seminar programmes with peer firms.

Through our Hong Kong office, our Paris office and our New York desk, and our relationships with clients and other law firms, we can offer you the opportunity to work abroad on secondment.

INTERNSHIP, WHAT DO YOU OFFER?

We offer 4- to 6-week internships for undergraduates (L3) and masters students, and longer periods for master complémentaires (M2) or LLM students. You can take your internship throughout the calendar year, depending on your university commitments. Completing an internship will shape your view on life as a professional lawyer. We see it as a great opportunity to get to know each other in real conditions – indeed many of our previous summer trainees are now part of the future of our firm.

We take great care in creating a programme that will both challenge you intellectually and develop you personally, including:

- unique professional insight – you will benefit first-hand from the tutelage of a partner or counsel and receive daily guidance from an associate.
- variety of experience – you will work in at least two areas of practice (from asset management and investment funds, corporate banking and finance, and dispute resolution).
- practical experience – your role is to assist our lawyers in their work through a wide variety of tasks and discussion of client cases; in return they will give you helpful feedback and guidance.
- tailored training – you will receive an introduction to Luxembourg law, an appreciation of the type of transactions that we are involved in and what will be expected from you as future lawyers. We also organise visits to the Tribunal and the Court of Justice of the European Union.

L'ANELD CAREER DAY

L'ANELD CAREER DAY

QU'EST-CE QUE L'ANELD CAREER DAY ?

Dans son rôle d'intermédiaire entre les étudiants en droit et le milieu professionnel, l'ANELD organisait traditionnellement, ensemble avec l'association des étudiants en sciences économiques, la journée « Rencontre Entreprise Étudiants » (« REE »).

Or, en 2021 l'ANELD s'est lancée dans un nouveau défi : une foire de recrutement dédiée exclusivement aux carrières juridiques et aux étudiants et jeunes diplômés de droit.

C'est ainsi que fût lancé l'ANELD Career Day, une foire de recrutement dont l'objectif est de donner aux étudiants et jeunes diplômés de droit, l'opportunité de:

- décrocher un stage ou un premier emploi;
- s'engager dans le réseautage (*networking*) avec des représentants du milieu juridique luxembourgeois et d'autres étudiants en droit / jeunes diplômés;
- participer à des ateliers juridiques / tables rondes sur des sujets innovants.

L'ANELD Career Day est ouvert à tout étudiant en droit ou jeune diplômé intéressé par une carrière juridique au Luxembourg, indépendamment de son lieu d'études ou de résidence.

L'ÉDITION 2022

La deuxième édition de l'ANELD Career Day a eu lieu le samedi, 17 décembre 2022 au European Convention Center Luxembourg (« ECCL ») (4 Pl. de l'Europe, 1499 Luxembourg).

L'ANELD Career Day 2022 a accueilli:

- une centaine d'étudiants en droit de la Grande Région et au-delà (Luxembourg, Nancy, Strasbourg, Paris, Bruxelles, Liège, Louvain-la-Neuve,…);
- un nombre total de 23 exposants, parmi lesquels 9 des 10 plus grands cabinets d'avocats au Luxembourg, la magistrature ou encore la Cour de Justice de l'Union européenne.

Les participants ont, par ailleurs, pu prendre part à des ateliers juridiques sur l'arbitrage, la profession d'avocat et la fonction de magistrat.

L'ANELD a également été honorée par la présence de:

- Madame la ministre de la Justice, Sam Tanson;
- Madame la ministre des Finances, Yuriko Backes; et
- Madame Martine Solovieff, Procureur général d'État.

L'ANELD CAREER DAY

POTS DE BIENVENUE

En début de chaque année universitaire l'ANELD organise des pots de bienvenue dans les villes où elle compte les plus de membres afin de permettre aux primo-arrivants (notamment les nouveaux membres en première année) de s'intégrer plus facilement en rencontrant d'autres étudiants en droit, échangeant avec eux, obtenant des conseils et astuces sur les cours, et nouant des liens amicaux.

Traditionnellement les pots de bienvenue se font au Luxembourg, à Strasbourg, Paris, Montpellier, Aix-en-Provence et Bruxelles.

Pot de Bienvenue

Montpellier

Pot de Bienvenue

Strossbuerg

Pot de Bienvenue

Lëtzebuerg

Pot de Bienvenue

Paräis

FOUERPATT 2023

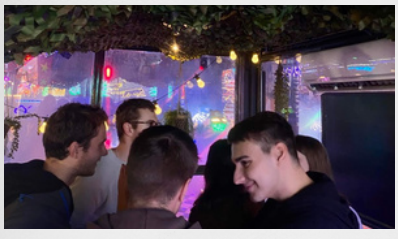

DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DES ÉTUDIANTS EN DROIT

En date du mercredi, 13 septembre 2023, une délégation du comité de ANELD a été reçue par la Ministre de la Justice, Sam Tanson, et une délégation du Ministère de la Justice, Luxembourg pour échanger au sujet des problématiques récurrentes rencontrées par les étudiants en droit et jeunes avocats (homologation des diplômes, CCDL,..) et la réforme des CCDL et du stage judiciaire.

LES ÉTUDES DE DROIT

LES ÉTUDES DE DROIT

FIN AUX CLICHÉS

LES CLICHÉS

Lorsqu'en tant que lycéen, on suscite de l'intérêt pour les études de droit et que l'on en discute avec son entourage, on est souvent confronté à des réactions comme quoi ce sont des études qui consisteraient à « apprendre tout par cœur » ou à « étudier le Code Napoléon de 1804 ».

Ces réponses ne sont rien d'autre que des clichés.

L'OBJECTIF DES ÉTUDES DE DROIT

Les études de droit ne se limitent aucunement à l'apprentissage par cœur.

Certes, la quantité d'informations est importante. Néanmoins, il ne suffit pas d'apprendre un cours ou des articles de loi par cœur pour réussir ses examens et devenir un bon juriste. Le droit étant, par ailleurs, tellement vaste et, selon la matière, complexe, il serait impossible de connaitre tout par coeur.

L'objectif principal des études de droit consiste à acquérir des compétences : la méthodologie, la réflexion critique, l'articulation et l'expression écrite et orale, ainsi que la construction d'un raisonnement cohérent, le tout dans des termes et sur des bases juridiques.

Concrètement, ces compétences s'acquièrent aussi bien par :

- des exercices pratiques, tels que des cas pratiques, dans lesquels l'étudiant se met dans la peau d'un praticien et doit résoudre un problème juridique qui lui est présenté par un client ; et

- des exercices théoriques dans le cadre desquels l'étudiant doit soit problématiser un sujet, en démontrer les enjeux et développer un raisonnement et des arguments pour défendre sa position (la dissertation juridique), soit analyser, expliquer et critiquer une décision de justice ou une règle de droit (le commentaire d'arrêt ou d'article).

LE CONTENU DES ÉTUDES DE DROIT

Le propos selon lequel les études de droit consisteraient en une étude approfondie du « Code Napoléon de 1804 », est également faux.

L'expression « Code Napoléon » fait référence, au Code civil qui fût adopté en 1804 en France, sous l'empire de Napoléon Bonaparte, y compris au Luxembourg et en Belgique, qui, à ce moment, faisaient partie intégrante du territoire français. Le Luxembourg a tout comme la France et la Belgique conservé le Code civil à la suite de la chute de l'empire et partage donc une tradition civiliste et des principes de base communs avec ces deux pays; raison pour laquelle la plupart des étudiants luxembourgeois poursuivent leurs études de droit au Luxembourg, en France et en Belgique.

Or, même si le droit civil est le socle du droit privé luxembourgeois et qu'il est indispensable d'en maîtriser les bases (notamment en droit des obligations et des contrats), le droit du XXIe siècle ne se limite pas à l'étude du Code civil de 1804.

Premièrement, le Luxembourg, la Belgique et la France ont entretemps entamé ou achevé des réformes (parfois ponctuelles, parfois approfondies) de leur Code civil respectif.

Deuxièmement, il existe une multitude de branches de droit.

Finalement, les études de droit ne se limitent pas aux règles écrites mais il s'agit également de s'intéresser à la manière dont le droit est interprété par les juges (la jurisprudence) et aux réflexions et opinions exprimées par les juristes sous forme de livres, traités, articles, commentaires, etc. (la doctrine).

Bref, vous aurez compris que les études de droit ne se limitent pas à « apprendre tout par cœur » ou à « étudier le Code Napoléon de 1804 »

LES ÉTUDES DE DROIT

DROIT PRIVÉ
Relations entre personnes privées

DROIT CIVIL
Droit de la famille (mariage, successions, filiation,..), droit des obligations (contrats et responsabilité civile), droit des biens

DROIT COMMERCIAL
Actes de commerce, relations entre commerçants, sociétés, banques,

DROIT DU TRAVAIL
Relations entre un employeur et un salarié

AUTRES
Droit des assurances, droit de la concurrence, droit de la propriété intellectuelle, etc.

DROIT MIXTE

DROIT PÉNAL
Sanction de comportements contraires à l'intérêt général (les infractions)

DROIT FISCAL
Règles relatives au prélèvement et recouvrement d'impôts et de taxes

DROIT PROCÉDURAL

PROCÉDURE CIVILE
Règles qui régissent le déroulement d'un procès devant un juge civil

PROCÉDURE PÉNALE
Règles qui régissent le déroulement d'un procès devant un juge pénal

PROCÉDURE ADMINISTRATIVE
Règles qui régissent le déroulement d'un procès devant un juge administratif

DROIT PUBLIC
Personnes publiques (État, commune,..) et leurs relations entre elles et avec les personnes privées

DROIT CONSTITUTIONNEL
Organisation et fonctionnement de l'État, droits fondamentaux

DROIT ADMINISTRATIF
Droits et obligations des personnes publiques (l' « administration ») et leurs relations avec les administrés

DROIT INTERNATIONAL

DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ
Relations entre personnes privées dans un cadre « international »: question du droit applicable et du juge compétent (p.ex. mariage ou divorce entre ressortissants de deux pays différents dans un pays tiers)

DROIT INTERNATIONAL PUBLIC
Relations entre les sujets de droit international (États et organisations internationales)

DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE

LES TRAITÉS CONSTITUTIFS
(p.ex. Traité de Lisbonne)

RÈGLES ÉLABORÉES PAR LES INSTITUTIONS DE L'UE
Règlements et Directives du Conseil et du Parlement européen, décisions de la Commission, etc.

ALLEN & OVERY

Start your legal career in Luxembourg

Allen & Overy is a leading global law firm operating in over thirty countries. We work on some of the most challenging and important deals and have built a reputation for delivering exceptional legal solutions that help our clients grow, innovate and thrive. The legal industry is changing, and we're committed to leading that change, putting our people first, embracing new ways of thinking and integrating technology into our everyday work.

With us, you will constantly be learning and growing. We provide our people with the space to unleash their potential and develop on their individual career journey, recognising that it may look different for everyone.

We offer exceptional professional and personal development – providing training, mentoring and practical support. We have a powerful commitment to diversity, equity and inclusion, and whatever defines you, we ask you to bring your whole self to work. A career with us provides a platform to open doors and brings opportunities you won't find anywhere else.

What truly defines a career at Allen & Overy? We recruit the best and ask for the best of you.

We provide challenge, support and a place for you to belong. And together we excel.

allenovery.com

Our internship opportunities

Summer internship

During summer, we welcome around 30 law students for a one-month internship between May and September. It is the opportunity to discover a practice and to live the A&O experience.

Long-term internship

We offer six-month internships, which is the best way to gain practical experience, working alongside talented lawyers on local and cross-border deals

– From January to June

– From July to December

Experience more than just a legal career at A&O:

– Join our global network and work on local and cross-border deals at a top-tier law firm.

– Elevate your career through our secondment programs

– Access a comprehensive training program designed to enhance your legal and professional skills.

– Engage in firm projects by joining committees like "Comité Pro-Bono," "Comité des sports," "Comité des fêtes," "Comité Diversité," A&O Green Team, and more.

– Experience a friendly, dynamic, and inclusive workplace

The A&O's programme – We are supporting you to pass the Luxembourgish bar

Cours complémentaires en droit luxembourgeois (CCDL)

After obtaining a master's degree in law, you will attend the CCDL, starting in October. At A&O, we offer a traineeship that will allow you to participate in CCDL's while gaining professional experience.

Mid – October

Work-study collaboration

You will join us as a trainee lawyer and work when you do not have CCDL courses. Language courses are offered by the firm to reach the required level by the bar.

End of December

Study leave

You will be released from work to focus on CCDL exams preparation.

Mid – February

Full time basis collaboration

June

Oath ceremony

Registration as a lawyer on the Luxembourg bar's list II.

2 years of "stage judiciaire" at A&O

Avoué Exam

Upon successful completion of "Avoué" exam you will be considered as "Avocat à la cour", registered on List I.

All our opportunities are on **allenovery.com/careers**

Join us on LinkedIn

allenovery_lu

Belong. Excel.

Allen & Overy means Allen & Overy LLP and/or its affiliated undertakings. © Allen & Overy LLP 2023

CS2310_CDD-74632_Advert

Right by you in Luxembourg

FINE-TUNED LEGAL ADVICE MADE IN LUXEMBOURG.

We are committed to providing the very best legal services to our domestic and international clients in every aspect of Luxembourg business law.

Talented and multilingual, our teams of lawyers work side by side with you to help you reach your objectives.

Building on the synergy of our professional experiences and diverse backgrounds, we stand ready to meet your legal needs.

Our lawyers are top tier experts in:

- AML Compliance
- Arbitration
- Banking & Financial Services
- Bank Lending, Structured Finance & Securitisation
- Capital Markets
- Corporate and M&A
- Data Protection & Privacy
- Employment, Compensations & Benefits
- Insolvency & Restructuring
- Intellectual Property & General Commercial
- Investment Management
- Litigation
- Private Equity
- Private Wealth & Business Planning
- Real Estate & Construction
- Startup & Fintech
- Tax

bsp.lu

11, rue du Château d'Eau
L-3364 Leudelange
Luxembourg

BSP

Right by you in Luxembourg

WE'RE RECRUITING

We are looking for talented people who approach their work with passion and aspire to excellence.

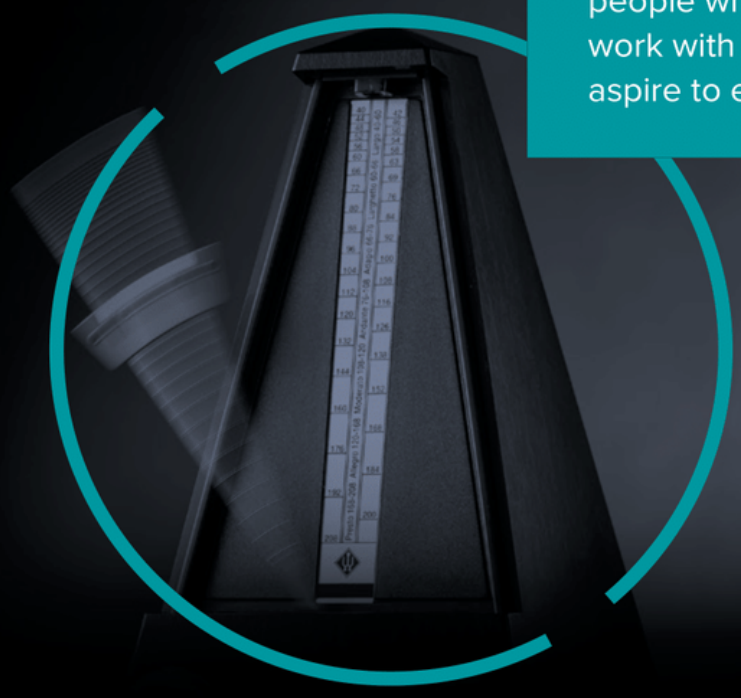

WHO WE ARE

With over 100 professionals, BSP is an independent full-service law firm based in Luxembourg.

We are committed to providing the very best legal services to our domestic and international clients in all aspects of Luxembourg business law.

Talented and multilingual, our teams of lawyers work side by side with our clients to help them reach their objectives and support them with tailor-made legal advice, creating in the process professional relationships based on mutual trust and respect.

Our lawyers have developed particular expertise in banking and finance, capital markets, corporate law, dispute resolution, employment law, investment funds, intellectual property, private wealth, real estate and tax.

Building on the synergy of our different professional experiences and the richness of our diverse cultural background, we stand ready to meet our clients' legal needs, no matter how challenging they are.

WHY JOIN US

At BSP, we offer the ideal environment for our lawyers to develop their skill-base, gain experience and expand their knowledge through our guiding principles of trust, respect and teamwork.

For more information, please visit our website: www.bsp.lu/careers

"BSP has consistently demonstrated its ability to attract and retain proficient people. Why not join our team and be part of our success story?"

SUBMIT YOUR APPLICATION

Please send your CV with a cover letter using the form on our website:
www.bsp.lu/careers

CONTACT US

11, rue du Château d'Eau
L-3364 Leudelange
Luxembourg

T. +352 26025-1
mail@bsp.lu

BSP

bsp.lu

LES ÉTUDES DE DROIT

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

BACHELIER (3 ANS / 180 ECTS)

MASTER (2 ANS / 120 ECTS)

De manière générale, les études de droit sont divisées en trois cycles conférant successivement trois grades: le Bachelier (3 ans ou 180 ECTS), le Master (2 ans ou 120 ECTS) et le Doctorat (3 ans ou 180 ECTS), le Master étant le grade requis pour toute profession juridique libérale (avocat, notaire, huissier) et pour la fonction de magistrat.

Étant donné que le système juridique luxembourgeois se rapproche dans de nombreux aspects des systèmes français et belge et que Luxembourg partage une tradition civiliste et des principes de base communs avec la France et la Belgique, la plupart des étudiants luxembourgeois poursuit ses études de droit dans l'un de ces trois pays.

Or, il est, bien évidemment, également possible de poursuivre ses études dans d'autres États membres de l'Union européenne dont le système et le droit diffèrent du modèle luxembourgeois, comme par exemple en Allemagne ou aux Pays-Bas.

En cas d'études de droit à l'étranger il est nécessaire de faire homologuer le diplôme en droit pour pouvoir accéder aux cours complémentaires en droit luxembourgeois, étape indispensable pour l'accès aux différentes professions juridiques libérales (avocat, notaire, huissier) et à la fonction de magistrat.

Pour obtenir l'homologation de son diplôme étranger, l'étudiant doit avoir suivi un certain minimum de matières tout au long de son cursus et le droit enseigné doit correspondre dans ses conceptions fondamentales aux principes généraux du système juridique luxembourgeois.

LES ÉTUDES DE DROIT

AU LUXEMBOURG

BACHELIER	3 ANS		
MASTER (LL.M.)	2 ANS	1ÈRE ANNÉE EN TRONC COMMUN DROIT EUROPÉEN 2ÈME ANNÉE DE SPÉCIALISATION	DROIT BANCAIRE ET FINANCIER EUROPÉEN DROIT DES FONDS D'INVESTISSEMENT DROIT ET CONTENTIEUX DE L'UNION EUROPÉENNE DROIT FISCAL EUROPÉEN ET INTERNATIONAL DROIT EUROPÉEN DES AFFAIRES DROIT PÉNAL ÉCONOMIQUE ET FINANCIER EUROPÉEN DROIT DE L'ESPACE, DE LA COMMUNICATION ET DES MÉDIAS

L'Université du Luxembourg dispense un Bachelor en droit ainsi que 7 Masters différents, tous axés sur le droit européen.

CONCERNANT LE BACHELOR

L'objectif du Bachelor en droit à l'Université du Luxembourg est de former des juristes multilingues, polyvalents, l'esprit ouvert, qui sachent penser en termes de *global law*, tout en maîtrisant les techniques du droit national luxembourgeois.

En raison du phénomène d'européanisation et d'internationalisation du droit, le juriste du XXIe siècle doit non-seulement avoir une parfaite maîtrise de son droit national, mais aussi savoir faire le lien entre différents systèmes juridiques mettre en oeuvre une méthodologie comparative. Ceci est particulièrement vrai pour le Luxembourg, dont le droit est issu de différentes traditions et qui est intrinsèquement ouvert sur l'Europe et le monde.

C'est ainsi que, contrairement à la grande majorité des formations dans d'autres universités en Europe, le Bachelor en droit à l'Université de Luxembourg est une formation transnationale. Les étudiants suivent des cours classiques de droit civil, de droit pénal et de droit constitutionnel, mais aussi des cours transnationaux axés sur le droit européen et le droit international privé et public. Toujours dans cette approche transnationale, les étudiants doivent effectuer un semestre de mobilité (Erasmus) obligatoire.

Par ailleurs, les enseignements sont dispensés en français et en anglais.

CONCERNANT LES MASTERS (LL.M.)

Les Masters dispensés par l'Université du Luxembourg sont des formations de deux ans, qui sont toutes axées sur le droit européen et dont les enseignements sont pour moitié en français et moitié en anglais.
La première année est une année de tronc commun en droit européen tandis qu'en deuxième année les étudiants optent pour l'une des 7 mentions hautement spécialisées et spécifiques.

LES ÉTUDES DE DROIT

EN FRANCE

LICENCE	3 ANS	
MASTER	2 ANS	MASTER 1 (MAÎTRISE) MASTER 2

QUELES PARTICULARITÉS

Les études de droit en France sont également divisées en trois cycles, avec quelques particularités:

1. Le premier cycle (3 ans / 180 ECTS) est dénommé « Licence » au lieu de « Bachelier »
2. Contrairement aux universités belges et à l'Université de Luxembourg, les universités françaises octroient, outre la Licence et le Master, un grade supplémentaire entre la Licence et le Master suite à l'accomplissement de la première année de Master (Master 1 ou « M1 »), à savoir la « maîtrise » qui, actuellement, permet à son titulaire d'accéder aux cours complémentaires en droit luxembourgeois.

LES UNIVERSITÉS

La France compte un total de 43 facultés de droit. Les candidatures pour la première année de Licence se font, sauf exception, sur base d'une sélection via la plateforme centralisée Parcoursup. Les universités françaises comptant le plus d'étudiants luxembourgeois sont:

PARIS I - PANTHÉON SORBONNE	PARIS II - PANTHÉON ASSAS
UNIVERSITÉ DE STRASBOURG	UNIVERSITÉ DE LORRAINE (NANCY & METZ)
UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER	AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ (AIX-EN-PROVENCE)

LES ÉTUDES DE DROIT

EN FRANCE

LES ENSEIGNEMENTS

Les étudiants en Licence et en Master ont des matières principales (« majeures ») (2 à 3 par semestre) et des matières secondaires (« mineures ») (3 à 5 par semestre).

La différence principale entre les majeures et mineures est que la majeure se voit souvent attribuer un coefficient plus élevé et / ou représente un nombre d'ECTS plus élevé que les mineures.

Si toutes les matières font l'objet d'un enseignement en amphithéâtre à présence non obligatoire avec un examen final, les majeures font l'objet d'un contrôle continu dans le cadre de travaux dirigés (« TD »).

Dans le cadre des TD les étudiants sont répartis dans des groupes d'environ 20/25 étudiants et se rencontrent à rythme hebdomadaire (1x /semaine) pour approfondir avec leur chargé de TD (praticien ou académicien) les éléments traités en amphithéâtre.

Les TD donnent lieu à une note qui compte pour 1/2 de la note finale dans la matière et qui est une moyenne des différentes notes obtenues dans le cadre du TD (devoir maison, interrogation, examen blanc, participation orale,..).

LES FORMATIONS ET LA SÉLECTION

La Licence est une formation généraliste dans le cadre de laquelle l'étudiant acquiert des bases solides en droit civil, droit public et droit pénal, tout en étant introduit aux différentes matières spécialisées relevant des différentes branches du droit (droit international, droit européen, droit fiscal, droit commercial, droit des contrats spéciaux, etc.).

Les étudiants peuvent généralement choisir une ou deux options par semestre. Habituellement c'est à partir de la troisième année que les universités proposent aux étudiants, soit de choisir une première orientation entre le droit privé, droit public, ou droit international, soit de choisir de manière plus ou moins libre leurs matières principales et secondaires.

Bien que les enseignements soient majoritairement axés sur le droit français, de nombreuses universités offrent aux étudiants la possibilité de choisir des cours de droit étranger comme option (droit de la responsabilité anglais, droit des contrats allemand,..). Certaines universités offrent même des formations davantage axées sur le droit européen. Il est également possible de suivre des doubles-cursus dans le cadre desquels on étudie, soit le droit de deux pays différents (p.ex. une maîtrise en droit français et anglais, en droit français et allemand, etc.), soit le droit et une autre discipline (p.ex. droit-économie, droit-sciences politiques, droit-philosophie, droit-histoire, droit-sciences, etc.).

Les universités françaises dispensent une panoplie de formations de Master spécifiques et spécialisées (Droit européen, Droit international, Droit du numérique, Droit de la santé, Droit bancaire et financier, Droit de la famille, Droit des assurances, Droit des affaires, Droit notarial, Droit de l'immobilier, Droit fiscal,..). Attention: les universités françaises effectuent une sélection entre la Licence et le Master dans le cadre de laquelle les étudiants en 3ème année de Licence doivent postuler pour les différents Master qui les intéressent via la plateforme centralisée MonMaster. Il n'est donc pas garanti qu'un étudiant puisse poursuivre un Master au sein de l'université dans laquelle il a obtenu sa Licence.

LES ÉTUDES DE DROIT

EN BELGIQUE

BACHELIER	3 ANS
MASTER	2 ANS

LES UNIVERSITÉS FRANCOPHONES

La Belgique est un État fédéral et compte trois langues officielles: le français, le néerlandais et l'allemand. De ce fait, il est possible d'étudier le droit en Belgique aussi bien en français qu'en néerlandais. Toutefois, il est préférable que les étudiants luxembourgeois poursuivent leurs études supérieures dans une université francophone.

Pour s'inscrire à une université belge francophone, il est nécessaire de demander préalablement une équivalence du diplôme de fin d'études secondaires luxembourgeois. Une telle demande doit être transmise au service des équivalences de la FédérationWallonie-Bruxelles par voie postale ou lors des journées « équivalences belges » qui ont lieu chaque année à la Maison de l'Orientation au début du mois de juillet. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site internet equivalences.cfwb.be.

Les inscriptions se font individuellement auprès de chaque université, les demandes devant être introduites avant le 30 septembre de chaque année académique. Les facultés de droit belges n'opèrent aucune sélection dans le cadre de l'inscription en première année. Les universités francophones dans lesquelles on retrouve le plus d'étudiants luxembourgeois sont:

UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES	UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN
UNIVERSITÉ DE LIÈGE	UNIVERSITÉ DE NAMUR

LES ÉTUDES DE DROIT

EN BELGIQUE

LA FORMATION

Les études de droit en Belgique sont également divisées en trois cycles (bachelier, master et doctorat).

Le bachelier en droit est une formation généraliste dans le cadre de laquelle l'étudiant acquiert des bases solides dans les braches principales du droit (privé, public, pénal). En première année, il bénéficie également d'une solide formation de base en sciences humaines et sociales, autres que le droit (philosophie, sociologie, économie,..).

L'approche généraliste est maintenue dans la formation du master, les universités belges proposant aux étudiants de choisir des finalités plus générales et moins spécifiques que les universités françaises. Ainsi, l'on peut généralement relever quatre possibilités de spécialisation dispensées par les différentes universités: droit civil et pénal, droit économique et social, droit européen et international ainsi que le droit public.

Par ailleurs, et contrairement aux universités françaises, les universités belges n'opèrent pas de sélection entre le Bachelor et le Master : la poursuite du Master dans l'université dans laquelle on poursuit son Bachelier est, dès la première année, de droit.

Les cours magistraux sont dispensés en auditoire à présence facultative. Outre les enseignements en auditoire, les matières principales font l'objet d'un contrôle continu dans le cadre de travaux pratiques (« TP ») hebdomadaires, ayant pour but l'approfondissement des éléments traités en auditoire.

Dans cette optique, les étudiants sont repartis dans des groupes d'environ 20 à 30 étudiants et se rencontrent plusieurs fois par semestre. Dans certains cas, les exercices et travaux pratiques donnent lieu à une note qui compte pour une partie de la note finale de la matière.

Compte tenu de la situation linguistique de la Belgique, les étudiants sont amenés à suivre des cours de néerlandais et/ou de terminologie juridique néerlandaise dans certaines universités francophones. Pour les étudiants luxembourgeois qui maîtrisent les quatre langues apprises dans l'enseignement secondaire, ces cours ne constituent toutefois pas un défi majeur.

LES ÉTUDES DE DROIT

EN ALLEMAGNE

En Allemagne, le processus de Bologne n'a pas été appliqué aux études et formations de droit ouvrant accès aux professions juridiques libérales et à la magistrature.

C'est ainsi que l'on retrouve actuellement deux systèmes co-existants en Allemagne.

LE PARCOURS DU *VOLLJURIST*

Les études et formations en droit allemand sont traditionnellement organisées de manière suivante:

- ***Grundstudium***: dans le cadre des deux premières années universitaires les étudiants vont acquérir des bases solides en Droit civil, Droit pénal et Droit public. À la fin du *Grundstudium* les étudiants doivent passer un examen (*Zwischenprüfung*) afin de pouvoir poursuivre leurs études.

- ***Hauptstudium***: pendant les cinq semestres (donc deux années et demi) qui suivent le *Grundstudium* les étudiants approfondissent leurs connaissances et choisissent des matières principales (les possibilités de spécialisation pouvant varier selon les universités) et doivent accomplir trois mois de stage. Le *Hauptstudium* s'achève avec le *erste juristische Staatsexamen*, un examen d'État qui doit être validé au plus tard à la troisième tentative et dont la réussite accorde le droit de porter le titre de *Jurist*.

- ***Rechtsreferendariat***: afin de pouvoir accéder aux professions juridiques libérales et à la magistrature en Allemagne, il est obligatoire d'accomplir une période de stage qui comprend quatre « stations » obligatoires (auprès d'une juridiction civile, auprès d'un parquet ou d'une juridiction pénale, auprès d'une autorité administrative et auprès d'un avocat) et au moins une station à libre choix. Suite au Rechtsreferendariat, qui dure plus ou moins deux ans, les candidats passent le *zweite juristische Staatsexamen*, un deuxième examen d'État dont la réussite octroie le titre de *Volljurist* et ainsi accès aux professions juridiques libérales et à la fonction de magistrat.

LE PARCOURS ALTERNATIF

Certaines universités allemandes proposent des formations juridiques sous forme de Bachelor (*Bachelor of Laws*, LL.B.) et Master (*Masters of Laws*, LL.M.) dont l'accomplissement n'octroie cependant ni le titre de juriste, ni accès aux professions juridiques libérales ou à la fonction de magistrature.

MOLITOR

Avocats à la Cour

Which career path are you looking for?

MOLITOR Avocats à la Cour, established in 1996, is a respected independent law firm in Luxembourg with a wide international network. Local and international clients rely on us for our recognised expertise in matters and disputes involving Luxembourg law. Our multi-disciplinary and multi-national team serves all major economic sectors.

Our practice groups

- Banking & Finance
- Business & Commercial
- Corporate & M&A
- Employment, Pensions & Immigration
- Insolvency and Restructuring
- Insurance
- Litigation & Dispute Resolution
- Media, Data, Technologies & IP
- Real Estate, Construction & Urban Planning
- Tax & Estate Planning
- German Desk
- China Desk

Discover more on our firm!

Get in touch!

MOLITOR Avocats à la Cour SARL
8, rue Saint-Zithe, P.O. Box 690
L-2016 Luxembourg

Phone: +352 297 298 1

info@molitorlegal.lu
www.molitorlegal.lu

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances

PRÊT À RELEVER UN NOUVEAU CHALLENGE ?

LE MINISTÈRE DES FINANCES RECRUTE !

Pour faire face aux enjeux stratégiques que doit relever le Luxembourg, le ministère des Finances est constamment à la recherche de nouveaux talents prêts à s'engager au sein du service public.

Consultez les postes vacants sur **GovJobs.lu** et postulez en quelques clics.

TRAVAILLER AU MINISTÈRE DES FINANCES

Le ministère des Finances est au **coeur du fonctionnement de l'État luxembourgeois**. Il est en charge de la **politque budgétaire et fiscale** qui ont un impact direct sur la vie des citoyens luxembourgeois. Ses **politques réglementaires** aident à développer de manière durable une des plus importantes places financières de l'Europe. Représenté dans les majeurs **forums internationaux et européens**, le ministère contribue aux décisions ayant une incidence sur l'économie luxembourgeoise. Face aux défis majeurs de notre époque, des réformes importantes visant à accompagner les changements fondamentaux sont à l'étude au ministère des Finances. Ainsi, les tâches sont **multiples, significatives et diversifiées** pour les agents travaillant au sein du ministère.

Audrey LALLEMAND

Suite à l'obtention d'un Master 2 en Droit privé et sciences criminelles spécialisé dans la lutte contre la criminalité financière et organisée et d'un diplôme d'études supérieures universitaires en Finance-Droit pénal, j'ai intégrée le ministère des Finances au sein d'une **équipe jeune et dynamique.** En collaboration avec diverses contreparties, je travaille sur de nombreux projets à **caractère européen et international**. De surcroît, la participation aux **réunions à Bruxelles** et la défense des intérêts de l'économie luxembourgeoise dans le cadre des **négociations législatives supranationales** me permettent de toujours mieux appréhender le fonctionnement et le développement des secteurs financiers et non-financiers du marché luxembourgeois.

Victoria HUNT

J'ai suivi un parcours en droit, dont une année dans un master bilingue français-anglais, ce qui m'a permis d'intégrer rapidement et avec succès le ministère des Finances. J'apprécie de pouvoir travailler dans un **environnement plurilingue** et notamment de participer aux négociations des **dossiers européens et internationaux** à Bruxelles, tout en défendant la position du Luxembourg qui détient une **place importante dans le secteur financier**. Enfin, je trouve particulièrement enrichissant de pouvoir suivre ces dossiers jusqu'à leur aboutissement en effectuant leur **transposition en droit national** par la **rédaction de projets de loi,** ce qui pose de nombreux challenges face à l'évolution constante de l'économie.

LES ÉTUDES DE DROIT

AUX PAYS-BAS

BACHELOR OF LAWS (LL.B.)

MASTER OF LAWS (LL.M.)

Au cours des dernières années, les Pays-Bas se sont positionnés comme un lieu d'études attractif, de plus en plus d'étudiants en droit luxembourgeois décidant de s'inscrire dans une faculté néerlandaise pour poursuivre leur Master (communément appelé LL.M. aux Pays-Bas), voire même leur Bachelier. Les universités ayant gagné le plus en popularité auprès des étudiants luxembourgeois sont :

MAASTRICHT UNIVERSITY	UNIVERSITEIT VAN AMSTERDAM
VRIJE UNIVERSITEIT AMSTERDAM	LEIDEN UNIVERSITY

Le fait que de nombreux programmes de droit soient enseignés en anglais, avec une approche transnationale ou comparative et axés sur le droit européen et international dès la première année, n'est qu'une des nombreuses raisons de cette popularité croissante.

De tels programmes offrent de nombreux avantages étant donné que, d'une part, la langue anglaise est la langue de travail officielle dans tous les grands cabinets d'avocats d'affaires au Luxembourg et, d'autre part, le droit de l'Union européenne devient de plus en plus vaste et influent, particulièrement au Luxembourg.

Néanmoins, il est recommandé aux étudiants qui décident d'effectuer l'intégralité de leurs études aux Pays-Bas et qui souhaitent poursuivre une carrière au Luxembourg (i) de s'assurer de maintenir un bon niveau de maîtrise de la langue française, et (ii) de choisir un programme leur permettant de se familiariser un minimum avec les principes fondamentaux des systèmes de tradition romano-civiliste.

Il n'est par ailleurs, pas garanti que les étudiants effectuant l'intégralité de leur parcours dans une université hollandais autre que l'Université de Maastricht, puissent obtenir l'homologation de leur diplôme final.

Il est également important de considérer que la plupart des programmes de Master aux Pays-Bas sont des programmes d'un an.

MASTER OF LAWS (LL.M.)

QU'EST-CE QU'UN LL.M. ?

Un LL.M. (ou *Master of Laws*) est un diplôme de deuxième cycle (donc niveau Master). C'est une formation d'une année qui, traditionnellement, s'effectue dans un pays anglo-saxon (États-Unis d'Amérique, Royaume-Uni, Irlande,..).

POURQUOI UN LL.M. ?

Les étudiants luxembourgeois qui préparent un LL.M. le font généralement suite à l'obtention de leur Master dans un pays de tradition romano-civiliste (Luxembourg, Belgique, France). Il s'agit d'une sixième année d'études permettant de:

- se familiariser avec un système et une tradition juridique différente (*common law*);
- approfondir ses connaissances dans des domaines ciblés et précis (droit bancaire et financier, droit fiscal,..);
- perfectionner ses compétences de langue anglaise;
- rencontrer des gens venant du monde entier, nouer des liens amicaux et développer un réseau professionnel ; et
- découvrir un nouveau pays et une nouvelle culture.

Ainsi, bien que non indispensable, un LL.M. peut constituer une plus-value pour un étudiant qui envisage de poursuivre une carrière dans un cabinet d'affaires international et peut même offrir des perspectives professionnelles au-delà du Luxembourg.

CONSIDÉRATIONS IMPORTANTES

Les étudiants désireux de préparer un LL.M. doivent prendre en considération le caractère particulièrement onéreux des frais de scolarité et administratifs au Royaume-Uni (jusqu'à £34.000 par an) et aux États-Unis d'Amérique (jusqu'à $80.000 par an).

À ce titre, l'ANELD tient à attirer l'attention de ses membres sur le fait que les LL.M. octroient , comme tout au diplôme de deuxième cycle, éligibilité à l'aide financière de l'État pour études supérieures (AideFi).

Par ailleurs, il est possible de décrocher des bourses d'études auprès des universités ou autres organismes. Par exemple, les étudiants souhaitant poursuivre un LL.M. aux États-Unis d'Amérique peuvent postuler pour le « *Fulbright Scholarship* », une bourse pour les étudiants de provenance luxembourgeoise qui poursuivent une formation aux États-Unis d'Amérique.

En outre, un LL.M. est un projet qui implique également un investissement de temps non-négligeable, aussi bien pour les candidatures (obtention d'une certification de langue anglaise, lettres de recommandations,..) que pour la préparation du séjour (démarches administratives pour une autorisation de séjour, recherche de logement,..). Il convient ainsi de se préparer bien en avance.

ALTERNATIVES

Au niveau des pays anglo-saxons, c'est en Irlande qu'on retrouve des LL.M. à frais de scolarité nettement inférieurs à ceux pratiqués par les universités du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique.

L'Irlande étant un membre de l'Union européenne, les citoyens européens bénéficient non seulement du même traitement que les ressortissants irlandais au niveau des frais de scolarité, mais doivent également entreprendre moins de démarches administratives liées à leur séjour.

En dehors des pays anglo-saxons, on retrouve de nombreuses universités européennes qui dispensent des LL.M. en langue anglaise (en Allemagne, en Autriche, en Belgique, en France,..) et notamment les Pays-Bas qui attirent de plus en plus d'étudiants luxembourgeois.

LES DIPLÔMES UNIVERSITAIRES

QU'EST-CE QU'UN DIPLÔME UNIVERSITAIRE ?

En France les étudiants ont la possibilité de préparer, à côté de leur Licence ou Master, un diplôme universitaire (« DU »).

Contrairement à la Licence, au Master et au Doctorat, qui sont des diplômes d'État, délivrés au nom du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, un DU est un diplôme d'établissement, délivré au nom d'un établissement d'enseignement supérieur (attention : en raison de l'absence de reconnaissance étatique, les frais d'inscription aux diplômes universitaires ne sont pas pris en compte dans l'aide financière pour études supérieures au Luxembourg).

Concrètement, les étudiants inscrits à un DU suivent des cours supplémentaires dans un domaine particulier afin d'acquérir des compétences et connaissances supplémentaires à leur cursus de Licence et Master. L'obtention d'un DU peut non seulement être utile pour se démarquer dans le marché du travail, mais également dans le cadre de la sélection entre la Licence et le Master.

Par ailleurs, il est parfois possible de suivre un DU à distance au sein d'une autre université que celle dans laquelle on suit son cursus principal de Licence ou Master.

Il existe ainsi une panoplie de DU dans des domaines juridiques différents (management & finance, terminologie juridique anglaise, sciences pénales et criminelles, droit de la propriété intellectuelle,..) dont vous trouverez une liste non-exhaustive sur notre site internet.

LES COLLÈGES DE DROIT

Certaines universités françaises (Paris I, Paris II, Université de Montpellier,..) proposent à leurs étudiants de préparer un diplôme universitaire tout au long de leurs trois premières années de droit (donc pendant toute leur Licence), dans le cadre duquel ils ont l'occasion de cultiver leur culture générale en suivant des matières pluridisciplinaires (économie, gestion, philosophie, histoire, sociologie, rhétorique, littérature) et parfois également de s'initier à des droits et systèmes juridiques étrangers.

Ce type de DU est communément appelé « Collège de Droit ».

Ce sont de filières sélectives impliquant une charge de travail non-négligeable, mais permettant de bénéficier d'un encadrement personnalisé dans le cadre des enseignements spécifiques adressés aux seuls étudiant du Collège et de se démarquer au moment de la sélection entre la Licence et le Master.

Vous trouverez une liste non-exhaustive de magistères sur notre site internet.

LES MAGISTÈRES

Un magistère est un diplôme universitaire qui est préparé en trois ans, de la 3ème année de Licence à la 2ème année de Master.

En raison des stages parfois obligatoires et des enseignements qui sont dispensés non seulement par des universitaires mais aussi par des praticiens, il s'agit de formations professionnalisantes.

Les magistères sont sélectifs et n'accueillent qu'un nombre limité d'étudiants. Il s'agit de l'opportunité de bénéficier d'un encadrement personnalisé dans le cadre des enseignements spécifiques adressés aux seuls étudiant du Magistère.

La préparation d'un magistère implique une charge de travail considérablement renforcée par rapport à la préparation de la seule Licence ou du seul Master mais permet ainsi une spécialisation approfondie dans un domaine juridique, le plus souvent en droit des affaires, fiscalité, comptabilité, etc.

Vous trouverez une liste non-exhaustive de magistères sur notre site internet.

LES CURSUS BI-DISCIPLINAIRES ET EUROPÉENS

Celles et ceux qui ont du mal à choisir parmi leurs centres d'intérêts, peuvent trouver leur bonheur dans des cursus bi-disciplinaires (ou « doubles-cursus »). Une double formation donne à l'étudiant l'assurance de posséder des compétences et connaissances supplémentaires qui peuvent s'avérer utile dans le métier du droit qui ne guère reste cloisonné au droit dans son état pur. Dans le cadre de ces cursus, on étudie :

- soit le droit de deux pays différents (p.ex. droit français et anglais, en droit français et allemand, etc.) ;
- soit le droit et une autre discipline (les « double-licences » ou « double-masters ») (p.ex. droit-économie, droit-philosophie, droit-histoire, droit-sciences, etc.)

Ces cursus « sur mesure », qui sont surtout proposés par des universités françaises, offrent non seulement une pluridisciplinarité pour les étudiants, mais répondent également aux exigences d'un marché de travail avide d'experts à double casquette.

Puis, les étudiants en droit ont également de nombreuses possibilités pour se spécialiser ou suivre un enseignement davantage axé sur le droit européen, dès la première année. En effet, dans la perspective de la création d'un marché unique, le droit de l'Union européenne a pour objectif d'harmoniser ou pour le moins coordonner les législations des 27 États membres. Il s'agit par conséquent d'une branche à influence significative et d'importance fondamentale. Ceci est particulièrement vrai pour le Luxembourg, dont le droit est issu de différentes traditions et qui est intrinsèquement ouvert sur l'Europe et le monde.

Sur notre site internet vous trouverez une liste non-exhaustive de tels cursus.

This is
where your
and our ambition meet

Curious what it's like
to be a lawyer in an
international law firm?

Contact us at
recruitment.luxembourg@nautadutilh.com

NautaDutilh
AVOCATS LUXEMBOURG

Ashurst

Create your story at Ashurst

As a global law firm with a rich history spanning 200 years, we've established ourselves as a leading adviser to corporates, financial institutions and governments on all areas of the law, including finance, M&A, disputes and competition.

We're renowned for helping clients navigate a complex and constantly evolving global landscape. With 32 offices across the world's leading financial and resource centres, we offer the reach and insight of a global network combined with deep local market knowledge.

Our people are our greatest asset. We invite you to explore the stories of our people, history and culture at all levels of the firm, both past and present and hope that in doing so, you will reflect on creating your own story at Ashurst.

Begin your story now at ashurst.com/careers

Connect with us on

Outpacing change

ET APRÈS ?

UNE PANOPLIE DE POSSIBILITÉS

« **Le droit mène à tout** » - voilà ce que l'on entend souvent de la part de son entourage (parents, enseignants,..) lorsqu'en tant que lycéenne ou lycéen on développe un intérêt pour les études de droit.

C'est une description tout à fait adéquate des perspectives professionnelles d'un étudiant en droit. En effet il existe, outre les professions libérales juridiques (avocat, notaire, huissier) et la fonction de magistrat (juge, procureur) un grand nombre de parcours professionnels qu'un diplômé en droit peut entamer: la diplomatie, le cadre supérieur policier, la fonction publique nationale (un ministère, une commune) ou européenne (la Commission, le Parlement,..), l'administration parlementaire, juriste d'entreprise, etc.

Il s'avère que les outils intellectuels que l'on acquiert à travers une formation juridique (l'esprit de synthèse, la capacité de construire un raisonnement structuré et cohérent, la méthodologie,...) sont des compétences qui sont non seulement utiles et appréciés dans des professions strictement juridiques, mais également dans d'autres professions.

À titre d'illustration il suffit de s'intéresser au nombre de directeurs de banques, directeurs d'établissements de santé, responsables de ressources humaines, politiciens (ministres, députés,..) qui sont juristes de formation.

CLIFFORD
CHANCE

Careers

WHERE BRIGHT MINDS MEET

As one of the largest international law firms in the world, we know what global reach really looks like.

It's the opportunity to explore new ways of working. It's a place where borders don't divide us but bring us closer together.

When you join us, you'll be supported to achieve your full potential and make the most of your skills and talent.

Just bring entrepreneurial spirit, a collaborative approach, and a determination to use your expertise for good.

Clifford Chance is a place where the brightest minds and the best of colleagues meet.

www.cliffordchance.com

GSK
STOCKMANN

Looking
for cross-border
legal advice?
Discover
GSK Stockmann.

YOUR PERSPECTIVE.
GSK.DE | GSK-LUX.COM

LES CCDL ET L'HOMOLOGATION

PROPOS PRÉLIMINAIRES

Les informations sur les CCDL et l'homologation ne sont données qu'à titre indicatif. Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

- Pour l'homologation : le Ministère de l'enseignement supérieur et de la Recherche (MESR), à savoir Madame Josiane LAURES (+352 247 85135 / josiane.laures@mesr.etat.lu)

- Pour les CCDL : le Ministère de la Justice, à savoir Monsieur Marco ROSSI (+352 247 88531 / marco.rossi@mj.etat.lu) ou Monsieur Remy FERREIRA (+352 247 78517 / remy.ferreira@mj.etat.lu)

INTRODUCTION

Les cours complémentaires en droit luxembourgeois (les « CCDL ») sont une formation ayant pour objectif de familiariser les futurs juristes de la place luxembourgeoise avec les particularités du droit luxembourgeois.

La réussite des CCDL est une condition d'accès aux professions juridiques libérales (avocat, huissier de justice, notaire) et à la fonction de magistrat (juge et procureur). Bien que non obligatoire pour l'accès à d'autres postes dans le secteur privé (p.ex. juriste d'entreprise) ou aux fonctions publiques étatiques et/ou communales, la détention du certificat de réussite des CCDL est souvent considérée comme un avantage.

LES DATES

Les CCDL comment le 1er octobre de chaque année et s'achèvent le 15 avril de l'année suivante (y compris les examens).

LES CONDITIONS D'ACCÈS

Sont éligibles à s'inscrire aux CCDL :

- Les titulaires d'un grade de Master de droit émis par l'Université du Luxembourg ; et

- Les titulaires d'un diplôme étranger en droit homologué conformément au règlement grand-ducal du 10 septembre 2004, fixant les critères de l'homologation des titres et grades étrangers.

Attention : l'Université du Luxembourg octroie le grade de Master uniquement après l'accomplissement d'un programme entier de deux années et l'octroi de 120 ECTS. Autrement dit, il n'est pas possible d'accéder aux CCDL après l'accomplissement d'une première année de Master à l'Université du Luxembourg.

LES LANGUES

Les CCDL et examens y relatifs sont organisés en français et peuvent comporter des éléments d'allemand.

Par ailleurs, une fois les CCDL réussis, un candidat n'ayant pas suivi l'enseignement primaire ou secondaire luxembourgeois et/ou allemand devra apporter la preuve des niveaux linguistiques suivants (Cadre européen commun de référence) pour pouvoir s'inscrire sur la liste II du barreau et pouvoir entamer son stage judiciaire après avoir validé les CCDL :

- Luxembourgeois : B2 compréhension orale, B1 expression orale ;
- Allemand : B2 compréhension orale, B1 expression orale ; B2 compréhension écrite.

Note importante : *les CCDL sont actuellement en cours de réformation. Les indications ci-dessous se rapportent aux dispositions actuellement en vigueur, sans prendre en compte la réforme dont l'entrée en vigueur n'est pas encore déterminée. Les modifications principales tiennent en l'introduction d'un examen d'entrée aux CCDL, de l'abolition de l'homologation et du remplacement de l'examen de fin de stage judiciaire (l' « avoué ») par des contrôles continus tout au long du stage judiciaire. Le projet de loi, y compris l'avis soumis par l'ANELD, peut être consulté sur le site de la Chambre des Députés sous le n° de dossier 7958.*

LES CCDL ET L'HOMOLOGATION

LE CONTENU

Les matières enseignées sont réparties en trois groupes : (i) institutions et procédures, (ii) matières fondamentales, et (iii) matières spécialisées.

Les candidats choisissent librement leurs matières mais doivent obligatoirement atteindre un nombre minium d'heures d'enseignement pour chaque groupe, à savoir :

- Institutions et procédures: un nombre minimum de 48 heures ;
- Matières de base: un nombre minimum de 36 heures ;
- Matières spécialisées: un nombre minimum de 42 heures.

Dans chaque groupe, le candidat ne peut choisir plus de matières que strictement nécessaires pour atteindre le minium d'heures d'enseignement requis (p.ex. pour Institutions et procédures, si le cumul de 3 matières donne un total de 51 heures, le candidat ne peut pas ajouter une 4ème matière à son programme).

Les groupes d'enseignement comprennent les matières suivantes:

- Institutions et procédures: Institutions et sources du droit luxembourgeois (12h) ; Statut et principes fondamentaux des professions du droit (12h) ; Organisation juridictionnelle et procédures judiciaires (24h) ; Procédure pénale (24h) ; Procédure administrative (15h) ; Procédure de signification et d'exécution des jugements (9h) ;

- Matières fondamentales: Droit pénal général (15h) ; Éléments de droit commercial (15h) ; Éléments de responsabilité civile (15h) ; Droit des sociétés (18h);

- Matières spécialisées: Droit de la famille : procédure de divorce, protection de la jeunesse (15h) ; Droit patrimonial de la famille (12h) ; Droit du travail (18h) ; Contrat de bail (6h) ; Droit des sûretés (9h) ; Médiation (6h) ; Droit international privé (9h) ; Législation sur le secteur financier (15h) ; Introduction aux véhicules d'investissement luxembourgeois réglementés (12h) ; Droit administratif (12h) ; Contentieux en matière de statuts des étrangers.

LES CRITÈRES DE PROMOTION

Chacune des matières choisies fait l'objet d'un contrôle de connaissances sous forme d'un examen écrit noté sur 20 points. Les examens se font en principe à livre ouvert.

La réussite des CCDL est subordonnée à la validation de chaque matière, la moyenne requise étant 10/20 sans quelconque possibilité de compensation.

Néanmoins, il est prévu une session de rattrapage pour les matières non validées lors de la session ordinaire. Les candidats ayant conservé une note inférieure à 10/20 dans une ou plusieurs matières après la session de rattrapage sont admis à se réinscrire sans limites aux CCDL et conservent le bénéfice des matières validées pour une période maximale de deux années suivant l'échec initial.

L'HOMOLOGATION DU DIPLÔME ÉTRANGER

Le détenteur d'un diplôme étranger doit faire homologuer son diplôme afin de pouvoir être candidat aux CCDl.

Le diplôme final étranger en droit présenté à l'homologation doit, sans dérogation possible:

- Sanctionner un cycle d'études de droit à temps plein, d'une durée minimale de quatre années (ou à temps partiel à condition que la durée totale, le niveau et la qualité de la formation soient équivalents à ceux des formations à temps plein) ; et

- Conférer un grade d'enseignement juridique supérieur reconnu par le pays d'origine ou y donner accès à la profession d'avocat ou au stage préparatoire à celle-ci.

LES CCDL ET L'HOMOLOGATION

L'ACCÈS AUX CCDL AVEC UNE MAÎTRISE

La majorité des membres de l'ANELD poursuivant leurs études en France et en Belgique il convient d'aborder une différence importante en termes de diplôme universitaire en droit français et belge. Les universités françaises octroient de manière générale le grade de « maîtrise » suite à l'accomplissement d'une quatrième année d'études de droit (Master 1 ou M1). Le diplôme de maîtrise délivré par les universités françaises est susceptible de faire l'objet d'une demande d'homologation, permettant donc aux étudiants qui effectuent leur cursus en France d'accès aux CCDL après avoir validé leur année de Master 1.

Or, un tel diplôme de maîtrise n'existe pas en Belgique, les universités belges n'octroyant que le grade de Master suite à l'accomplissement de deux années d'études et la validation de 120 ECTS y relatifs. Cela implique qu'un étudiant ayant réussit une première année de Master en Belgique n'est pas admissible aux CCDL.

LES MATIÈRES OBLIGATOIREMENT SUIVIES DANS LE CURSUS

Outre les conditions susmentionnées, le diplôme présenté à l'homologation doit sanctionner l'enseignement des matières suivantes:

- Droit civil (droit des obligations, droit de la famille, droit des biens, droit des successions etc.) : 4 semestres minimum ;
- Droit commercial (droit bancaire, droit des sociétés, etc.) : 2 semestres minimum ;
- Droit pénal ou procédure pénale : 2 semestres minimum ;
- Droit international privé ou public (y compris le droit de l'Union européenne) : 2 semestres minimum ;
- Droit constitutionnel ou administratif : 2 semestres minimum

En cas de question quant à la qualification de différentes matières, il est vivement conseillé de prendre contact avec le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

LE DROIT ENSEIGNÉ

Finalement le droit enseigné doit correspondre dans ses conceptions fondamentales aux principes généraux du système juridique luxembourgeois. Les systèmes juridiques dont le Grand-Duché se rapproche le plus sont les pays de tradition civiliste ayant eu le Code dit « Napoléon », à savoir la France et la Belgique.

En théorie il est également possible d'accéder aux CCDL en ayant effectué ses études dans d'autres Etats dont les systèmes diffèrent du système luxembourgeois, comme par exemple l'Allemagne ou encore les Pays-Bas.

Même s'il devrait, en principe, être possible d'accéder aux CCDL après avoir effectué ses études dans quelconque État membre de l'Union européenne, il est important de prendre en considération deux points importants dès lors qu'on décide d'étudier autre part qu'au Luxembourg, en France ou en Belgique:

- Les demandes d'homologation font l'objet d'un examen au cas par cas ;
- Il est important d'acquérir, au plus tard au stade des CCDL, des bases et connaissances solides dans le droit civil et ses principes généraux.

Attention: afin de pouvoir demander l'homologation de leur diplôme universitaire, les titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires étranger doivent également demander la reconnaissance d'équivalence luxembourgeoise du diplôme de fin d'études secondaires auprès du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

LES CCDL ET L'HOMOLOGATION

QUELQUES CONSEILS PRATIQUES

Certains jeunes diplômés se posent la question de comment organiser au mieux le passage des CCDL et surtout comment réussir ces derniers.

Cette question n'est pas dénuée de tout sens puisque bon nombre d'étudiants ont suivi un parcours juridique à des universités, où très souvent, l'accent est plutôt mis sur la théorie que sur la pratique.

A contrario, les CCDL sont orientés fondamentalement vers la pratique, ce qui s'avère également essentiel pour préparer les stagiaires à l'exercice de nombreuses professions juridiques. Il est donc recommandable aux stagiaires ayant suivi un enseignement théorique de se familiariser avant ou en cours du passage des CCDL avec le système luxembourgeois très axé vers la pratique, notamment en faisant beaucoup de stages dans le milieu juridique.

Ceci dit, bon nombre de cabinets de la place exigent ou recommandent aux jeunes collaborateurs qui sont en cours de passage des CCDL de travailler en même temps au sein de leur Étude. Dans ce cadre, les cabinets proposent très souvent aux stagiaires des « formules » plus ou moins fixes qui règlent la répartition entre le travail dans l'Étude d'une part et la participation aux cours et examens dans le cadre des cours complémentaires d'autre part.

Or, la décision de travailler lors des CCDL doit être mûrement réfléchie.

Étant donné que le nombre d'heures des cours a été fortement réduit lors de la réforme des cours complémentaires en 2018, il s'avère dorénavant parfois nécessaire d'approfondir soi-même certaines matières afin d'être au niveau exagéré par les professeurs, et Ceci d'autant plus si la matière choisie n'a pas fait l'objet d'un enseignement approfondi dans le cadre de la formation universitaire.

Par ailleurs, il est généralement fortement recommandable aux stagiaires de régulièrement retravailler leurs cours pour ne pas tomber dans le piège de devoir retravailler plusieurs mois de cours quelques semaines ou jours avant l'examen.

La décision de travailler est donc une décision personnelle qui doit être prise par chaque stagiaire selon ses besoins et capacités individuelles.

Enfin, les CCDL attirent chaque année bon nombre d'étudiants en provenance de nos pays limitrophes (notamment francophones) qui ne sont pas familiers avec les langues officielles au Luxembourg. Il est fortement conseillé à ces personnes de suivre, le cas échéant, dès le début des CCDL, ou même avant le passage des CCDL, des cours de luxembourgeois et d'allemand pour éviter tout problème de compréhension, que ce soit lors des cours ou lors des examens.

CMS
law·tax·future

Future Facing

We are an international law firm committed to accelerating today's culture of innovation by embracing and optimising the latest technologies.

And we give our people the chance to accelerate their own futures by providing exceptional learning opportunities to thrive both professionally and personally, to everyone, at every level.

If you're ready to take the next step in your career and to join a dynamic, supportive and inclusive workplace, **CMS is where you belong**.

cms.law

LOYENS & LOEFF
Law & Tax

Further. Better. Together.

You're more than just a lawyer

It's all about personality

We are one-of-a-kind specialists in Luxembourg. As diverse as we are, what we all have in common is an exceptional drive and an uncompromising ambition to work in a positive, inclusive and supportive environment. Come show us your unique talent.

We are always looking for junior/ senior associates and interns with

- a degree in law or taxation,
- written and oral English skills,
- and excellent client communication and team work.

Main focus areas

- Tax
- Corporate / M&A
- Banking & Finance
- Real Estate
- Litigation / Employment
- Investment Management

9 | 1917 | 1524 | 107

loyensloeffcareers.com

AVOCAT

LA MISSION DE L'AVOCAT

L'avocat est un professionnel du droit qui conseille, assiste et représente ses clients en justice.

Bien qu'en théorie il n'existe qu'un seul corps d'avocats, en pratique on distingue entre l'avocat au contentieux et l'avocat en conseil : l'avocat au contentieux est celui qui représente et assiste son client dans le cadre d'une procédure devant un juge (un « litige »), tandis que l'avocat au contentieux est celui qui accompagne son client (le plus souvent des entreprises) dans leurs besoins quotidiens ou dans la réalisation de divers projet.

Alors qu'autrefois il était tout à fait concevable pour un avocat d'être un « généraliste », la complexification de certaines matières (droit bancaire, droit fiscal, droit des sociétés,..) a comme conséquence une tendance de spécialisation pour l'avocat.

Les avocats au Luxembourg ont ainsi, sauf exception, le monopole de représentation en justice et conseil juridique.

Il existe une panoplie de domaines dans lesquels un avocat peut exercer : droit pénal, droit du travail, droit de la famille, droit des sociétés, droit fiscal, droit bancaire, droit des fonds d'investissement,.. .

L'EXERCICE DE LA PROFESSION ET L'ACCÈS Y RELATIF

L'avocature est conçue comme une profession libérale et indépendante. En effet, l'avocat exerce traditionnellement en tant que que collaborateur indépendant. Or, depuis quelques années il est également possible d'exercer sous le statut de salarié.

Les avocats sont réunis au sein d'une organisation professionnelle: le barreau. C'est un organisme professionnel, administratif et juridictionnel de défense et de régulation de la profession.

Ainsi, celui qui veut exercer la profession au Luxembourg, doit nécessairement être inscrit sur une liste d'un des deux barreaux luxembourgeois: le Barreau de Luxembourg ou le Barreau de Diekirch.

Or, la profession d'avocat étant réglementée il faut remplir certaines exigences pour y accéder.

Tout d'abord, il est nécessaire d'accomplir avec réussite, suite aux études universitaires, les CCDL. Ce certificat de réussite accorde le droit à son titulaire de s'inscrire sur la liste II d'un des deux barreaux en tant qu'avocat stagiaire et ainsi entamer le stage judiciaire.

Le but du stage judiciaire est l'apprentissage de l'exercice de la profession d'avocat tant en exerçant la profession sous l'égide d'un patron de stage qu'en suivant des cours ayant précisément l'apprentissage de la profession pour objet. Pendant le stage, le stagiaire doit suivre des cours obligatoires et assister à des conférences à déterminer par le Ministre de la Justice. Les cours obligatoires font l'objet d'un contrôle des connaissances écrit dont la réussite conditionne l'accès à l'examen de fin de stage.

Le stage est d'une durée de 2 ans au moins et s'achève par un examen de fin de stage (l'examen de l'« avoué »). Les stagiaires ont droit a une indemnité de stage s'élevant à 150.-EUR pendant la durée normale du stage judiciaire.

Après la réussite à cet examen, le postulant devient avocat à la Cour et est inscrit sur la liste 1.

Note importante *: les CCDL sont actuellement en cours de réformation. Les indications ci-dessous se rapportent aux dispositions actuellement en vigueur, sans prendre en compte la réforme dont l'entrée en vigueur n'est pas encore déterminée. Les modifications principales tiennent en l'introduction d'un examen d'entrée aux CCDL, de l'abolition de l'homologation et du remplacement de l'examen de fin de stage judiciaire (l' « avoué ») par des contrôles continus tout au long du stage judiciaire. Le projet de loi, y compris l'avis soumis par l'ANELD, peut être consulté sur le site de la Chambre des Députés sous le n° de dossier 7958.*

MAGISTRAT

LA MISSION DU MAGISTRAT

Il existe deux types de magistrats: les magistrats dits « du siège » qui sont les juges, et les magistrats dits « du parquet » (avocat général, procureur, substitut,..)

Le magistrat du siège a comme mission de rendre justice, c'est-à-dire trancher un litige entre deux parties privées (juge civil, commercial, administratif,..) ou statuer sur l'innocence ou culpabilité d'un accusé ainsi que l'éventuelle peine infligée (juge pénal).

Le magistrat du parquet (ou encore « ministère public ») a comme mission de veiller au respect des lois et règlements en vigueur (« l'ordre public »): diriger les enquêtes de police, décider des suites à donner en cas d'infraction et s'assurer de la bonne exécution des peines prononcées. En audience, il plaide pour réclamer une peine au nom de l'intérêt public qu'il représente.

L'EXERCICE DE LA FONCTION

L'indépendance et l'impartialité sont des principes fondamentaux de la fonction de magistrat au siège. À ce titre les juges sont Ils sont autonomes et inamovibles. Il existe une panoplie de postes au sein de la magistrature : juge aux affaires civiles, juge aux affaires commerciales, juge aux affaires familiales, juge aux affaires sociales, juge pénal,.. .

L'ACCÈS À LA FONCTION

Pour devenir magistrat, la nationalité luxembourgeoise et une connaissance adéquate des trois langues administratives du pays (français, allemand et luxembourgeois) sont, entre outres, obligatoires. Il faut également avoir obtenu un master en droit, avoir réussi les CCDL et avoir accompli avec succès au moins une année le stage judiciaire auprès d'une étude d'avocat ou au moins une année du stage notarial auprès d'une étude notariale.

Les candidats qui remplissent ces conditions doivent passer un examen-concours en droit administratif, en droit civil et en droit pénal.

Chaque année, un appel de candidature pour le recrutement d'un certain nombre d'attaché(e)s de justice, dont le nombre des candidats recherchés est déterminé par le ministre de la Justice sur base des besoins prévisionnels de la justice, est lancé. Au cas où, après un premier appel de candidature pour l'examen-concours, le nombre d'attaché(e)s de justice fixé par le ministre de la Justice n'est pas atteint, il est procédé à un deuxième appel de candidature, qui, cette fois-ci, se fera sur base d'un recrutement sur dossier. Afin de pouvoir éligible à accéder à la magistrature via la procédure de recrutement sur dossier, il est, ente autres, obligatoire d'avoir exercé la profession d'avocat pendant une durée totale d'au moins cinq années.

Quel que soit le mode de recrutement, si le candidat est retenu, sa formation initiale, qui est faite tant à Luxembourg que par le biais de séjours dans des écoles de magistrature en France et en Belgique, sera complétée par un certain nombre de stages tant pratiques que théoriques et ses connaissances seront évaluées à la fin par des examens.

En cas de réussite, l'attaché(e) de justice sera nommé(e) de façon définitive à un poste dans la magistrature soit comme magistrat du siège, soit comme magistrat du ministère public en tant que membre d'un des deux parquets d'arrondissement que compte le Luxembourg.

ET APRÈS ?

LE RÉFÉRENDAIRE DE JUSTICE: UNE NOUVELLE FONCTION

La loi du 23 décembre 2022 a créé une nouvelle fonction au sein de l'administration judiciaire, celle de référendaire de justice.

Les référendaires ont la mission d'assister les magistrats, sans disposer de pouvoirs décisionnels. Ils réalisent des recherches juridiques, des analyses et synthèses des dossiers, rédigent des notes et des travaux administratifs, et mènent des analyses comptables, par exemple dans des affaires de tutelle ou de faillite.

Regroupés dans un vivier de référendaires disponibles, ils sont rattachés aux différentes entités judiciaires, au Parquet ainsi qu'à la cellule de renseignement financier (CRF).

La grande nouveauté est que ces postes de référendaires, qui ont le statut de fonctionnaire ou d'employé de l'État, sont ouverts à tout ressortissant de l'Union européenne – alors même que la nationalité luxembourgeoise est nécessaire pour les fonctions d'attaché de justice ou de magistrat.

NOTAIRE

LA MISSION DU NOTAIRE

Le travail d'un notaire consiste à certifier, rédiger, informer et conseiller.

Le notaire est essentiellement un officier public: une personne à qui l'État confère le pouvoir de dresser, conserver ou certifier des actes qui sont considérés comme étant authentiques.

Le notaire date et signe différents actes (contrats de vente, contrats de mariage, testament,...) qui lui sont soumis par ses clients. En faisant cela, l'acte se voit accorder une authenticité et valeur juridique supérieure à un acte non authentifié, notamment en tant que preuve.

Pour ces mêmes actes (vente, mariage, testament,...) le notaire peut également être amené à les concevoir et rédiger.

Finalement, le notaire informe également les personnes sur la nature des transactions et la portée de leurs engagements. Ieur explique les termes juridiques employés et les conseille.

L'EXERCICE DE LA PROFESSION

Tout comme l'avocat, le notaire est un professionnel du droit libéral et indépendant. Or, par ses fonctions, il participe à l'exercice de la puissance publique. Le nombre de notaires est fixé par règlement grand-ducal (actuellement 36). Les notaires sont ainsi nommés par le Grand-Du et Leurs fonctions prennent fin de plein droit au moment où ils auront atteint l'âge de soixante-douze ans.

L'ACCÈS À LA FONCTION

Le notariat est une profession réglementée. Pour y être admis, il faut remplir certaines conditions (p.ex. être de nationalité luxembourgeoise ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne). Suite aux études universitaires et l'accomplissement des CCDL, il existe deux possibilités : les avocats-stagiaires effectuent le stage notarial, soit durant la première année de leur stage judiciaire, soit après avoir réussi l'examen de fin de stage judiciaire.

Le stage notarial est une formation d'une durée d'un an, pendant laquelle le candidat est censé acquérir les connaissances nécessaires pour exercer les fonctions de notaire. Le stagiaire reçoit, en parallèle de la rémunération de son patron de stage, un indemnité mensuelle de l'État. Le stage est accompli à plein temps dans une étude de notaire et comprend en outre des cours théoriques et des travaux pratiques sous forme de conférences et de séminaires. Le stage est clôturé par un examen de fin de stage.

Le nombre de notaires étant limité, le temps d'attente varie généralement de 5 à 10 ans en fonction d'une liste d'attente basée sur l'ancienneté. Or, de bons résultats à l'examen de fin de stage permettent de bien se placer sur la liste ! Il est donc conseillé de se décider tôt pour cette carrière et de bien réussir pour avancer. Pendant cette période, le candidat notaire travaillera en tant qu'avocat (v. conditions d'accès), magistrat (v. conditions d'accès) ou juriste auprès d'un notaire (« clerc de notaire »).

Great change is here.

Linklaters

Are you ready?

From a shifting geopolitical landscape to the exponential growth in FinTech, this is a time of unprecedented change. At Linklaters, we're ready. Our people go further to support our clients, with market-leading legal insight and innovation. And we go further for each other, too. So, no matter what the future holds, with us you'll be one step ahead. Great change is here, and we make sure you're ready.

This is a time of unprecedented change. At Linklaters, we're ready.

Investing in you

At Linklaters, we want you to fulfil your potential. All our junior associates around the world are offered the opportunity to start their career on a four-day course in London. It provides the entry-level training you need, as well as valuable international networking opportunities.
Together, we'll create an environment where outperforming is the norm. We'll ensure you exceed what you imagined you were capable of, and deliver the excellent service our clients deserve.

We'll ensure you exceed what you imagined you were capable of.

Empowering our teams

In an international firm of our scale, it's a given that we work on complex projects, over multiple jurisdictions. But it's how we do it that makes us different. We work in partnership with our teams, clients and many offices around the world to give you access to our global network of expertise, wherever you are. Work with us, though, and you'll discover it's our approach that sets us apart as much as our expertise.

We work in partnership with our teams, clients and many offices around the world.

An inclusive environment

We attract and develop, exceptional talents from all around the globe. This diversity of our teams (28 different nationalities, 23 languages spoken, 8 bars represented) gives Linklaters Luxembourg a unique outlook, where ambitions, visions and opportunities come together to create an exceptional professional environment. Partners working with juniors, mentoring programmes and ongoing support for every aspect of your life at Linklaters and beyond is what makes our office a place where you can be yourself.

We work in partnership with our teams, clients and many offices around the world.

Find our more at careers.linklaters.com

Facebook.com/Linklaters-Luxembourg

Linklaters-Luxembourg

BRUCHER THIELTGEN & PARTNERS AVOCATS À LA COUR

QUI SOMMES NOUS ?

Brucher Thieltgen & Partners est un cabinet d'avocats **multidisciplinaire** actif en droit des affaires et spécialisé dans le domaine des **contentieux complexes**. Nous offrons un service global à des clients locaux comme internationaux et combinons efficacement traditions luxembourgeoises et vision internationale.
Etude créée en 2006, notre équipe comporte aujourd'hui une quarantaine de personnes.

DANS QUELS DOMAINES EVOLUONS-NOUS ?

Droit Bancaire & Financier

- Contentieux
- Transactions
- Aspects règlementaires (regulatory)
- Aspects contractuels

Droit Commercial - Droit des Sociétés

- Transactions commerciales
- Contentieux d'actionnaires
- Réorganisations et procédures collectives et d'insolvabilité
- Private Equity
- Droit du sport
- IP & IT

Contentieux

- Contentieux commercial
- Contentieux immobilier
- Contentieux administratif
- Droit du travail et droit social
- Droit pénal des affaires
- Droit de l'environnement

NOS ACTUALITÉS

THE LAWYER European Awards

Finaliste 2021, 2022 et 2023 du titre
« **European litigation team of the year** »
aux The European Lawyer awards

Great Place To Work. Certified OCT 2022 - OCT 2023 LUX

BRONZE 2022 ecovadis Sustainability Rating

TÉMOIGNAGES

Estelle, Juriste

*"Mon premier contact avec le cabinet s'est fait lors de l'ANELD Career Day 2022. Mon quotidien au cabinet est rythmé par mon implication dans divers **dossiers passionnants** comprenant plusieurs branches du droit. L'aspect **multidisciplinaire** de l'étude et la **bienveillance** des avocats m'ont immédiatement conquise.*
Exerçant actuellement le métier de juriste, je suis assurée d'être bien formée au métier d'avocat auquel j'aspire."

Pol, Stagiaire puis Junior Associate

*"J'ai été très bien accueilli à l'étude et dès le premier jour **je me sentais comme si je faisais partie de l'équipe depuis longtemps**. Tout le monde était à l'écoute et prenait du temps pour répondre à mes questions et me guider dans mes tâches."*

INTÉRESSÉS ?

ENVOYEZ-NOUS VOTRE CV !

www.brucherlaw.lu
hr@brucherlaw.lu
+352 26 02 71

HUISSIER

LA MISSION DE L'HUISSIER

L'huissier est, tout comme le notaire, un officier public. Son travail consiste à informer, exécuter et constater:

- Informer: l'huissier informe les personnes qu'une action en justice est engagée contre elles en leur remettant une convocation. Une fois le jugement rendu, il porte à la connaissance des intéressés la décision de justice.

- Exécuter: à l'exception des peines d'emprisonnement, son intervention est essentielle pour faire appliquer les jugements rendus par la justice, notamment le recouvrement de créances impayées (factures, loyers, pensions alimentaires, etc.). Il peut proposer au débiteur un plan de remboursement. En l'absence de tout accord, et après décision de justice, l'huissier procède au recouvrement forcé des dettes notamment à travers des saisies (meubles, salaire,...), expulsions lorsqu'il s'agit de loyers impayés.

- Constater: l'huissier est également compétent pour établir des constats (dégâts des eaux, malfaçons...). Ces derniers servent de preuve incontestable devant les tribunaux et l'emportent donc sur des expertises.

Les huissiers peuvent également être amenés à exercer d'autres missions (vente aux enchères, administration d'immeubles,..).

L'EXERCICE DE LA PROFESSION

Tout comme l'avocat, l'huissier est un professionnel du droit libéral et indépendant.

Or, par ses fonctions, il participe à l'exercice de la puissance publique. Ainsi, les huissiers sont nommés par le Grand-Duc le nombre de huissiers est fixé par règlement grand-ducal (actuellement 19). Leurs fonctions prennent fin de plein droit au moment où ils auront atteint l'âge de soixante-douze ans.

ACCÈS À LA PROFESSION

L'huissier exerce une profession réglementée. Pour y être admis, il faut remplir certaines conditions. Outre la nationalité luxembourgeoise, il faut accomplir le stage d'huissier auquel ont accès les titulaires du certificat de réussite aux CCDL, ainsi que les titulaires d'un diplôme de docteur en droit, délivré par un jury luxembourgeois.

Le stage est accompli à plein temps dans une étude d'huissier et est clôturé par un examen de fin de stage.

Le nombre de huissiers étant limité, le temps d'attente varie généralement de 10 à 15 ans en fonction d'une liste d'attente basée sur l'ancienneté. Pendant cette période, le candidat huissier travaillera en tant qu'avocat (v. conditions d'accès), magistrat (v. conditions d'accès) ou juriste auprès d'un huissier en tant que huissier suppléant.

DIPLOMATE

LA MISSION DU DIPLOMATE

Alors que les missions du diplomate luxembourgeois sont multiples et se présentent sous plusieurs formes, les principales missions peuvent se résumer aux suivantes:

- représenter officiellement le Luxembourg à l'étranger ;
- appliquer la politique étrangère définie par le gouvernement afin de défendre et promouvoir les intérêts politiques, commerciaux et culturels du Luxembourg à l'étranger ; et
- développer la coopération et les relations avec le pays auprès duquel il est accrédité ; § protéger et soutenir les ressortissants luxembourgeois à l'étranger.

LES POSTES DANS LA DIPLOMATIE

En règle générale, un diplomate se verra être affecté à plusieurs postes tout au long de sa carrière. En effet, la carrière du diplomate est placée sous le signe du voyage et du renouveau permanent. Au sein du Ministère des Affaires étrangères du Luxembourg (MAEE), par exemple, un agent diplomatique sera amené à travailler au sein de plusieurs directions de la maison mère du MAEE au Luxembourg, mais aussi au sein de plusieurs missions diplomatiques et consulaires à l'étranger faisant partie du réseau diplomatique luxembourgeois.

L'ACCÈS À LA FONCTION DE DIPLOMATE

Le MAEE organisé chaque année un concours en plusieurs étapes afin de recruter des candidats intéressés par une carrière au sein du corps diplomatique luxembourgeois. Est éligible à passer le concours diplomatique toute personne remplit les conditions suivantes:

- être de nationalité luxembourgeoise
- être titulaire d'un diplôme de Master (Bac +5)
- avoir réussi l'examen concours organisé par l'État luxembourgeois.

Alors que la majorité des profils sont titulaires d'un diplôme en sciences politiques, relations internationales, sciences économiques, droit ou langues, la nature du diplôme n'est souvent pas l'élément déterminant.

Toutefois, le métier du diplomate exige une culture générale développée et une ouverture d'esprit qui se traduit par une certaine curiosité et ouverture sur le monde (différentes cultures, civilisations, etc.).

QUELLES SONT LES QUALITÉS D'UN BON DIPLOMATE ?

Les principales qualités d'un diplomate sont :

- la capacité d'adaptation à toutes circonstances;
- savoir écouter, faire preuve d'empathie et avoir le sens du tact;
- être un bon négociateur (réflexion, stratégie, gestion du temps et crédibilité);
- autocontrôle et patience.

Baker McKenzie.

Our People Deal is about delivering the best employee experience to enable one high-performing, global team to serve our clients.

Explore with us beyond the boundaries !

bakermckenzie.com/en/careers

The People Deal

DENTONS

Dentons is proud to have a team of talented lawyers who deliver high-quality legal services, adopting approaches to practicing law and providing excellent client service. In order to attract and retain exceptional talent, Denton's approach to build successful and sustainable careers for our lawyers must be supportive, flexible and tailored to individual.

Jennifer Marshall - HR Executive

Legal Excellence, globally Dentons is home to top-tier talent that is found at the intersection of geography, industry knowledge and substantive legal experience. With us you will have the opportunity to cooperate with and learn from top legal specialists all over the world, opening up the opportunity to work on some of the largest and most complex multi-jurisdictional deals. Always growing, we are committed to being the law firm of the future not just by size but by quality and innovation. We have put legal technology innovations at the forefront of our strategy and have created the NextLaw referral network. This global legal referral network unlike any other, was created by Dentons to help Dentons and other law firms connect to secure the best legal talent across the world for our clients. We have also developed the NextLaw Labs, the industry's first and leading legal technology and innovation advisory.

Collaboration We are not building silos of individual practitioners. With cross region collaboration as one of our closest held values, we focus on developing client relationships that capitalize on our international platform; using the strength of our international practice group network to develop international deals.

Learning and development opportunities You will also be able to develop the business and technical skills that are important to you. We carry out comprehensive holistic trainings that will deepen your knowledge in such areas as business development, leadership, program management, negotiations. Our award winning learning and development program NextTalent will help you become the lawyer of the future now – dynamic, curious, adventurous, and challenging the status quo. You will have access to the world's number one e-learning platform Percipio offering interactive and on demand learning across hundreds of different channels. Investing in skills of the future has become a core part of our culture. With this in mind we have created the pioneer and award winning Mindfulness program which uses regular mindfulness meditation to develop core elements of emotional intelligence, such as self-awareness, emotional self-regulation, social skills and empathy.

As diverse as you are In all our offices around the world, Dentons is committed to promoting the rich and diverse culture of the Firm and to creating a dynamic and inclusive work environment. We provide a flexible environment where everyone respects, supports and learns from our collective skills, talents and differences. It is an integral part of our business strategy and a key element of Dentons' stated goal to attract, support, promote and retain individuals from all backgrounds, inclusive of race, ethnicity, faith, religion or spiritual beliefs, gender, gender identity, age, sexual orientation, abilities, social perspective and other characteristics.

What our people say…. "It is having the chance to be involved in cross-border projects and at the same time offering to the local clients expertise which other firms are not able to provide."
"We cherish and respect our colleagues' local expertise and enjoy learning and sharing our local customs with one another. Having people on the ground around the world who know the local business and legal environment means we can add true value for our clients."
"Our polycentricity is a strength that I market to clients. We mutually respect and accept each other, embracing diversity but also respecting differences. This makes us truly unique compared to other market leaders."

© 2023 Dentons. Dentons is a global legal practice providing client services worldwide through its member firms and affiliates. This publication is not designed to provide legal or other advice and you should not take, or refrain from taking, action based on its content. Please see dentons.com for legal notices.

ET APRÈS ?

JURISTE

LE PARCOURS DU JURISTE

Le juriste d'entreprise a un parcours quelque peu moins contraignant que l'accession à une profession réglementée, puisque dispensé de formations supplémentaires après les études universitaires.

Le diplômé en droit pourra, en effet, directement intégrer une entreprise, une banque ou une administration publique au sein de laquelle il officiera en tant que juriste, sans devoir être avocat.

(Attention: la détention du certificat de réussite aux CCDL peut être considéré comme un avantage)

LE JURISTE D'ENTREPRISE

Le juriste d'entreprise est un acteur clé au sein de son entreprise en ce qu'il assure que toutes les opérations effectuées par la société soient bien conformes à la législation en vigueur.

D'une façon générale, le juriste d'entreprise a surtout deux rôles majeurs :

- étude et conseil : la négociation des contrats, le choix entre le régime juridique le plus favorable ou encore mener à bien un plan social sont autant de tâches que doit effectuer le juriste d'entreprise pour le compte des différents services de l'entreprise (ressources humaines, direction financière, etc.) ;
- veille juridique : dès lors qu'une nouvelle législation entre en vigueur voire s'apprête à entrer en vigueur, le juriste d'entreprise veille à s'informer continuellement et à le faire savoir aux différents collaborateurs ;
- spécialisation et expertise : souvent, le juriste d'entreprise, avant tout dans les grandes entreprises, aura tendance à se spécialiser dans un domaine précis, comme par exemple le droit du travail, le droit de la propriété intellectuelle, etc. Même s'il ne s'agit pas d'une mission proprement dite, le juriste d'entreprise.

Au fil de sa carrière, le juriste d'entreprise pourra évoluer vers des postes à responsabilité et devenir directeur du département juridique voire membre du conseil d'administration. La complexification des rapports entre les entreprises et les autres acteurs avec lesquels il doit traiter demandent en effet des compétences assez poussées en la matière

LE JURISTE DE BANQUE

Une banque étant une société qui se distingue d'autres sociétés ordinaires par son activité et la réglementation qui lui est applicable, le juriste de banque n'est autre qu'un juriste d'entreprise spécialisé aux besoins d'un tel établissement de crédit. Il importe de le mettre à part puisque ses missions ont beau être similaires à celle de son équivalent dans une entreprise conventionnelle, mais celles-ci seront bien plus spécifiques à chaque type d'opération. Ainsi, il n'est pas rare d'avoir un ou plusieurs juristes affectés à des postes dans un département précis.

LE JURISTE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

L'influence croissante de l'Union Européenne dans les affaires étatiques ainsi que la technicité accrue de certains dossiers auxquels doit faire face l'État, poussent ce dernier à s'entourer de juristes compétents. Que ce soit au niveau des pouvoirs législatif (Chambre des Députés et Conseil d'Etat), exécutif (gouvernement et administrations qui en dépendent) ou judiciaire (tribunaux et cours), chaque service étatique est aujourd'hui doté de juristes. Les carrières supérieures de l'administration publique permettent d'accéder à des postes au sein de l'administration générale (entres autres attaché du gouvernement, attaché de la direction, chargé d'études, etc.), dans l'enseignement ainsi que dans la Police et l'armée.

Au cœur d'un pays en mouvement.

Notre monde tourne à une vitesse folle et le Luxembourg est en constante transformation. De l'éducation à l'environnement, en passant par la sécurité et le système judiciaire, vous vous activez en permanence pour améliorer les services et pour réinventer les relations entre l'État et les citoyens.
-
Pour nous, l'avenir se construit chaque jour.

Comme Cécile, Juriste au ministère de la Protection des consommateurs, rejoignez-nous !
Plus d'informations sur :

www.govjobs.lu

@govjobs.lu

GovJobs
Vos talents au service du citoyen

QUELQUES INTERVIEWS

INTERVIEW

ALEX BODRY

CONSEILLER D'ÉTAT
ANCIEN MINISTRE
& AVOCAT

« L'ADAGE QUE "NUL N'EST CENSÉ IGNORER LA LOI" N'A PLUS GUÈRE DE SENS AUJOURD'HUI »

Quel est votre parcours universitaire... ?
Après mon bac au LGE je me suis inscris à l'Université Paris I (Panthéon- Sorbonne). J'y ai fait une maîtrise en droit privé. Au Luxembourg j'ai suivi les cours complémentaires en droit luxembourgeois.

... et professsionnel ?
J'ai eu mon premier emploi au service juridique d'une grande banque de la place financière. En 1982 j'ai commencé mon stage judiciaire auprès de l'étude Decker & Delvaux à Luxembourg. En 1984 j'ai été assermenté comme avocat-avoué. J'ai été inscrit pendant dix-neuf années au Barreau de Luxembourg. En parallèle, j'ai mené une carrière d'homme politique. En tout, mes mandats de député ont duré vingt-six ans. De 1989 à 1999 j'ai été ministre. La fonction de bourgmestre de Dudelange a été exercée de 2004 à 2014.

Quelles raisons vous ont poussé à faire des études de droit, à devenir avocat ?
J'avais pris goût au droit au lycée. Puis des amis m'ont conforté dans mon choix et m'ont convaincu de faire mes études à Paris.

Quelles sont les affaires qui vous ont le plus intéressées et marqué en tant qu'avocat à la cour ?
J'étais associé dans une étude de petite taille. On traitait des affaires dans des domaines très divers, plutôt du droit privé. Au début, j'avais vite acquis des connaissances solides en droit du travail. Plus tard, je me suis davantage intéressé au droit public. J'avoue que dès mes études j'avais développé une véritable passion pour le droit constitutionnel.

Vous avez été membre du gouvernement à plusieurs reprises : Ministre de la Force publique, de l'Éducation physique et des Sports, et de la Jeunesse, Ministre de l'Environnement, Ministre de l'Aménagement du territoire, et Ministre de l'Énergie et des Communications. Quelle est la place du droit dans l'exercice de la fonction de Ministre ?
Le fait d'être juriste et d'avoir adopté une approche juridique dans la gestion des dossiers administratifs voire politiques m'a beaucoup aidé dans l'exercice de mes tâches ministérielles. Elle apporte rigueur et uniformité dans les prises de décision. Il est évident que ma formation de base explique aussi pourquoi j'ai eu tendance à légiférer et réglementer davantage que d'autres membres du gouvernement.

Depuis 2020, vous êtes Conseiller d'État ; pourriez-vous résumer en quelques mots comment on accède à cette fonction et en quoi consiste le travail quotidien ?
Je suis devenu membre du Conseil d'État sur initiative de mon parti (il s'agissait de remplacer un conseiller socialiste) et par proposition du Conseil d'État lui-même, la nomination étant effectué par le Grand-Duc.
L'essentiel du travail du Conseiller d'État est celui de correcteur des textes soumis par le Gouvernement ou émanant du Parlement. Il doit notamment examiner la conformité des projets de loi et des projets de règlement par rapport aux normes juridiques supérieures.

Le Conseil d'État fait aussi fonction de Seconde Chambre dans la mesure où il influe sur le tempo et le contenu des réformes, son arme majeure consistant dans une opposition formelle à certaines dispositions examinées. Même si la Chambre des députés peut ne pas donner suite à une telle opposition, en faisant un second vote, il est rare que le Conseil d'État ne soit pas suivi dans son raisonnement. D'où la nécessité de veiller à l'impartialité et l'intégrité de cette institution.

Quels sont, selon vous, les enjeux juridiques les plus importants auxquels notre société est confrontée actuellement, et comment pourraient-ils être abordés ?

L'adage que "nul n'est censé ignorer la loi" n'a plus guère de sens aujourd'hui. On doit s'inquiéter du phénomène de l'inflation législative qui a déferlé sur nos États, rendant la connaissance et l'application des textes de loi de plus en plus difficile et aléatoire. Le fossé entre le monde légal et le monde réel est en train de se creuser.

Un autre facteur inquiétant est celui de la lenteur de la justice. Il me semble essentiel d'avancer dans le domaine de la simplification et de l'accélération des procédures.

Enfin, il faut absolument garantir l'accès à la justice pour tous. Notre cohésion sociale risque d'être définitivement mise à mal si nous ne réussissons pas à réaliser cet objectif.

Ve Luxembourg a entamé et achevé une révision constitutionnelle, la Constitution révisée étant entrée en vigueur le 1er juillet 2023. En quoi cette révision était-elle nécessaire ? Quels sont les éléments les plus importants ou louables de cette révision et qu'est-ce que cela changera concrètement pour les citoyens du Grand-Duché ?

On y a travaillé depuis 2005, toujours à la recherche d'un accord politique le plus large possible. Finalement un seul parti représenté au Parlement s'est opposé au textes des révisions.

Il était devenu essentiel d'adapter le « jargon » de la Constitution qui relève pour l'essentiel du 19e siècle aux temps modernes, notamment pour éviter une disparité trop importante entre le texte et la réalité institutionnelle. On voulait mettre fin à certaines « fictions constitutionnelles » essentiellement en ce qui concerne la fonction du Grand-Duc dans une monarchie parlementaire. Désormais le Chef de l'État fait exclusivement partie du pouvoir exécutif qu'il exerce conjointement avec le gouvernement. L'indépendance de la justice est consacrée et un Conseil national de la justice est institué. Les pouvoirs du Parlement se trouvent renforcés.

Les citoyens voient leurs droits et libertés élargis. La séparation des églises et de l'État est formellement inscrite dans le texte. La Constitution assigne à l'État un certain nombre de buts politiques à poursuivre, les objectifs à valeur constitutionnelle. Une nouveauté intéressante consiste dans l'introduction d'un droit d'initiative législative pour un groupe de citoyens. Les progrès par rapport à l'ancien texte sont indéniables.

Enfin, quels conseils donneriez-vous aux lycées jeunes étudiants pour leur parcours académique et professionnel ?

Je leur conseille de ne pas se limiter à l'apprentissage des textes, mais de s'approprier une méthode de travail de juriste, de faire usage de leurs capacités d'analyse et de synthèse.

J'ai rencontré trop de juristes qui au lieu de voir la forêt, se sont lancés exclusivement dans un examen des branches des arbres qui la composent. Ayez à cœur de saisir d'abord l'essentiel et ne vous perdez pas dès le départ dans les petits détails ! Et surtout ayez à cœur de dégager des réponses et solutions aux questions et problèmes que vous avez soulevés.

Si vous adoptez ces bons réflexes de juriste, la réussite et l'épanouissement personnel sont à portée de main.

INTERVIEW

ANNE GUY-MOROCUTTI

JUGE AU TRIBUNAL D'ARRONDISSEMENT DE LUXEMBOURG

« EXPLOREZ, VOYEZ CE QUI VOUS PLAÎT ET LANCEZ-VOUS ! »

Quel est votre parcours universitaire... ?

J'ai débuté mes études de droit au Centre Universitaire du Luxembourg, qui est ensuite devenu l'Uni.lu. J'ai obtenu ma Licence et ma Maîtrise en droit à l'Université de Strasbourg.

Lors de mon année de Maîtrise, j'ai participé au programme d'échange Erasmus et je suis partie étudier en Belgique, à la KU Leuven. Mon choix s'est porté sur cette université pour son programme de Master en droit international et droit européen, dont les cours étaient dispensés en anglais, par des enseignants d'exception, comme l'actuel président de la Cour de Justice de l'Union Européenne, M. Koen Lenaerts. C'est également à la KU Leuven que j'ai suivi un cours d'introduction à l'analyse économique du droit ou « Law & Economics », qui est issue d'un courant de pensé américain visant à expliquer les phénomènes juridiques à travers leur impact économique.

C'est ce cours qui m'a incité à m'inscrire ensuite à un « Master in Law and Economics », un programme international avec une douzaine d'universités participantes, qui m'a permis d'étudier à Gand en Belgique, Rotterdam aux Pays-Bas et Haïfa en Israël.

Enfin, après quelques années de pratique en tant qu'avocate, j'ai pu réaliser mon rêve d'étudier à la « London School of Economics », ou j'ai fait un « MSc (Research) Comparative Politics ».

Les expériences, académiques et personnelles, et les contacts que j'ai noués dans le cadre de ces deux Masters m'ont enrichie énormément et leur impact perdure jusqu'à aujourd'hui.

... et professionnel ?

J'ai débuté ma carrière d'avocate en tant que stagiaire dans le département « Banking, Labour Law and Real Estate » d'un cabinet d'affaires luxembourgeois faisant partie du « Magic Circle », qui regroupe les cinq « law firms » londoniennes les plus prestigieuses. Je me suis rapidement concentrée sur le droit bancaire et les fusions-acquisitions dans le domaine bancaire et financier. Ce fut un fabuleux terrain d'apprentissage et j'y ai découvert l'ampleur et le rayonnement international de la place financière luxembourgeoise, en conseillant des acteurs de premier plan.

Après avoir passé l'examen d'avoué, j'ai, pour des raisons personnelles, déménagé à Tel Aviv, où j'ai travaillé dans une « boutique law firm » locale orientée vers le marché international. Riche de mon expérience précédente en droit bancaire, je me suis spécialisée en « project finance », en conseillant des clients locaux et internationaux sur la structuration financière de projets dans le domaine de l'énergie renouvelable.

Je suis ensuite revenue au Luxembourg, où j'ai d'abord réintégré le cabinet où j'avais débuté ma carrière, pour ensuite rejoindre un cabinet luxembourgeois en pleine croissance et enfin intégrer la magistrature en 2018.

INTERVIEW

Comment avez-vous vécu le passage des bancs universitaires au Barreau ?

La transition de la faculté de droit au monde du travail est certainement un défi !

À l'université on étudie le droit ; on réfléchit sur le droit, ses sources, son but, ses effets ; on l'analyse, on le critique. Les études ne sont guère axées sur la pratique du droit en tant que conseiller juridique d'un client qui, par exemple, souhaite savoir comment structurer un projet de financement ou qui a besoin d'une solution concrète et pragmatique pour optimiser un projet ou l'implémenter juridiquement.

Je me souviens très bien de l'une de mes premières tâches en tant que jeune stagiaire, qui illustre bien ce défi. Je devais rédiger un avis juridique sur l'interprétation d'une réglementation bancaire spécifique pour un des clients du cabinet. Je me suis lancée dans la tâche avec les outils que j'avais acquis à travers mon cursus universitaire : j'ai fait des recherches exhaustives, que j'ai présenté dans un avis sur 10 pages, divisé en 2 parties et 2 sous-parties. Mon maître de stage, après avoir lu l'avis, m'a d'abord loué pour ma diligence et l'exhaustivité de mes recherches, puis il m'a expliqué que les théories juridiques, les divergences doctrinales et les revirements jurisprudentiels n'intéressent guère le client, qui veut savoir quel impact la règle de droit aura sur son activité et quelles procédures il devra implémenter pour la respecter. Forte de cette perspective nouvelle, j'ai retravaillé l'avis pour en extraire l'essentiel et j'ai fini avec un avis de deux pages dont le contenu, rédigé en anglais « plain vanilla », était un guide pratique pour l'implémentation d'une règle de droit – exactement ce que le client attendait.

En quoi consiste le travail d'un avocat en droit bancaire au Luxembourg ?

Pour répondre à cette question, il faut commencer par expliquer la distinction entre conseil et contentieux.

Le conseil a toujours été mon activité essentielle – je n'ai pas souvent eu l'occasion de mettre ma robe d'avocate pour aller plaider au tribunal lorsque j'étais avocate. Le conseil consiste à accompagner les clients dans leurs projets, qu'ils soient professionnels ou personnels, pour leur permettre d'atteindre le but souhaité dans le respect des règles de droit applicables et ce, dans tous les domaines et toutes les branches du droit, aussi bien le droit bancaire, qui était mon domaine de prédilection, que le droit de la construction ou le droit de la famille. Un avocat peut ainsi être amené à conseiller son client, par exemple, sur tous les aspects de la construction d'un immeuble (autorisations de bâtir, relations contractuelle avec les entreprises de construction, vente des lots composant l'immeuble, etc.) ou sur la création d'un fonds d'investissement (choix de la structure sociétale, obtention de l'agrément CSSF, constitution du fonds, recrutement de personnel, conclusion d'un bail, rédaction des procédures internes, etc.) ou encore sur l'adoption d'un enfant ou la conclusion d'un accord prénuptial, pour ne citer que quelques exemples.

Ensuite il y a le contentieux, qui est souvent une solution de dernier ressort lorsqu'un désaccord entre deux, voire plusieurs personnes physiques ou morales, est tellement profond, tellement insoluble, qu'il faut l'intervention d'un tiers impartial pour départager les intérêts en cause. Le contentieux touche également toutes les branches du droit.

Comme je l'ai dit, ma pratique a toujours été centrée sur le conseil dans le domaine bancaire et financier. Dans ce contexte, j'ai par exemple conseillé des banques et entreprises d'investissements sur l'obtention d'un agrément CSSF ou l'impact des nouvelles règles de protection des investisseurs introduites par MiFID. J'ai également assisté des clients pour la réalisation de projets de fusion ou d'acquisition de branches d'activités de leurs concurrents ou défendu l'intérêt de clients menacés de sanctions par la CSSF.

Quelles raisons vous ont poussé à intégrer la magistrature ?

« J'ai eu un déclic en me rendant un jour au tribunal pour le prononcé d'une affaire. Un des associés du cabinet où je travaillais représentait les intérêts d'une banque de la place, que la CSSF avait assignée en liquidation judiciaire suite à une décision prise par la Banque Centrale Européenne (BCE) de déclarer la maison-mère de la banque luxembourgeoise et de même que celle-ci en situation de défaillance avérée ou prévisible (« failing or likely to fail »). Cette décision de la BCE faisait suite à un projet de mesure proposé par le Financial Crimes Enforcement Network (FinCEN), un bureau du département du Trésor américain, qui soupçonnait la maison-mère de blanchiment.

L'associé qui avait plaidé l'affaire devant la chambre commerciale du tribunal d'arrondissement de Luxembourg était à l'étranger le jour de l'audience lors de laquelle le tribunal allait rendre sa décision et il me demanda de m'y rendre à sa place, ce que je fis.

La décision du tribunal prit toutes les parties et la presse, qui était également présente, par surprise. La demande en liquidation judiciaire à l'encontre de la banque luxembourgeoise était rejetée ! Le tribunal avait retenu que, nonobstant la décision de la BCE, les conditions posées par la loi luxembourgeoise pour la mise en liquidation judiciaire d'une banque n'étaient pas remplies.

Cette prise de position courageuse et souveraine des juges luxembourgeois, face à la pression de la SEC et de la BCE, m'a fortement impressionnée et a suscité un premier intérêt pour la magistrature. Peu de temps après, j'ai vu qu'il y avait un appel à candidatures sur dossier et j'ai décidé de me lancer dans ce nouveau défi et d'intégrer la magistrature.

Quel est la plus grande différence entre la profession d'avocat et juge ?

La principale différence entre ces deux professions, qui partagent la même base, le droit, est une question de perspective.

L'avocat, que ce soit en matière de contentieux ou en matière de conseil, adopte la perspective de son client. Il voit le litige ou le projet dans lequel est impliqué son client du point de vue de celui-ci. S'il s'aventure à explorer la position de la ou des autres parties – au litige ou au projet – il le fait dans le but de consolider ou de renforcer la position de son client.

Le juge, qui tranche des litiges entre parties dans le cadre qui est posé par les parties, prend une toute autre perspective. Sa fonction, sa mission consiste à décider, en se basant sur les règles de droit applicables et sur les éléments de preuve que lui soumettent les parties, si la demande dirigée par l'une des parties à l'encontre de l'autre est justifiée. Pour résoudre le conflit entre les intérêts opposés des parties, le juge doit se placer au centre et regarder la position de chacune des parties d'un point de vue neutre, sans a priori.

Quelles sont les difficultés auxquelles un juge doit faire face lorsqu'il tranche un litige ?

J'exerce actuellement en tant que juge au sein d'une chambre commerciale du tribunal d'arrondissement de Luxembourg, c'est-à-dire dans une formation collégiale, et je ne parle bien évidemment que pour moi.

La plupart des litiges qui sont plaidés devant les chambres commerciales sont des litiges relativement complexes et si, dans certains cas, la solution découle naturellement des éléments du dossier, dans d'autres cas, c'est une question d'appréciation. Ainsi, nous devons parfois interpréter des dispositions contractuelles ambiguës ou mettre en balance différents éléments de preuve contradictoires. Ce n'est pas toujours chose facile et, à mes yeux, le fait de siéger dans une composition collégiale et de délibérer, c'est-à-dire de pouvoir discuter ces questions entre collègues est un avantage certain. Nous discutons beaucoup et nous arrivons toujours, parfois après de longues réflexions et discussions, à une solution collégiale.

Quels sont les aspects de la profession d'avocat que vous avez le plus apprécié ?

L'un des aspects de la profession que j'ai particulièrement apprécié, fût le contact humain. En effet, la relation entre un avocat et son client est une relation très particulière et privilégiée, qui aboutit parfois à des relations quasi-amicales. Le fait de pouvoir accompagner les clients tout au long de la réalisation et de la concrétisation progressive de leurs projets et de les assister lorsqu'ils font face à des difficultés, m'a toujours apporté une grande satisfaction professionnelle et personnelle.

Je dois dire que j'ai eu beaucoup de chance d'être impliquée, dès mes débuts en tant qu'avocate stagiaire, dans des dossiers très intéressants et de voyager à Londres, à Paris ou à Berlin pour participer à des négociations intenses, avec des confrères ayant des années d'expérience et dont j'ai appris énormément.

Qu'en est-il des aspects de la profession de juge que vous appréciez le plus ?

J'explique toujours à mes enfants, qui ont 7 et 6 ans, que mon métier est d'aider les gens qui se disputent à propos d'argent ou de choses à trouver une solution. Cela résume assez bien ce que j'apprécie dans le métier de juge, le fait de pouvoir mettre fin à des conflits qui parfois perdurent pendant des années.

Si vous deviez choisir entre la profession de juge et avocat, quel serait votre choix ?

Ce sont deux professions passionnantes, mais très différentes, comme je l'expliquais avant.

Je suis contente d'avoir pu exercer le métier d'avocat pendant de longues années avant de devenir juge. L'expérience que j'ai acquise en matière de conseil dans le domaine bancaire et financier m'est très très utile en tant que juge au sein d'une chambre commerciale du tribunal d'arrondissement de Luxembourg. Cette expérience me permet d'avoir une compréhension non seulement théorique des règles de droit qui sous-tendent les litiges que nous sommes amenés à trancher au tribunal de commerce, mais de connaître et de comprendre la pratique sous-jacente, pour l'avoir côtoyée tout au long de ma carrière antérieure. C'est un grand avantage à mes yeux.

Quels conseils pour un lycéen ou étudiant en droit ?

1. Le domaine du droit est vaste et varié – entre le droit pénal, le droit de la famille et le droit des affaires, vous disposez d'un large choix de matières très différentes les unes des autres, mais toutes passionnantes à leur façon et toutes fondées sur les mêmes principes fondamentaux.
Conseil : Ne vous découragez pas, les débuts ne sont pas toujours faciles, mais c'est un univers nouveau et surprenant qui vous attend.

2. Le droit offre une panoplie de perspectives professionnelles très différentes.

Vous pouvez explorer ces possibilités en faisant des stages d'été, par exemple au sein d'un cabinet d'avocats, du département juridique d'une banque, d'une ONG, d'une administration étatique, etc.
Conseil : Explorez, voyez ce qui vous plaît et lancez-vous !

Ensuite, si vous sentez que vous avez besoin d'un nouveau challenge, vous aurez toujours l'opportunité de changer de métier et de vous reconvertir – le droit est partout et vous offre le choix entre d'innombrables métiers très variés.

INTERVIEW

PR. DR. DR. H.C. MICHAEL KUBICIEL

PROFESSOR FÜR STRAFRECHT

Können Sie uns zunächst etwas über Ihren akademischen und beruflichen Hintergrund im Bereich des Strafrechts erzählen?

Ich habe in den 1990er Jahren Bonn, Freiburg und Granada (Spanien) Jura studiert und zunächst ein sehr breites Interesse gehabt. In Freiburg gab und gibt es ein renommiertes Max-Planck-Institut für internationales Strafrecht (MPI). Das hat mich gereizt, auch wegen der vielen ausländischen Wissenschaftler. Nach meinem Ersten Examen, habe ich mich dort beworben, promoviert und sehr viel für den damaligen Direktor gearbeitet, der mich im Gegenzug sehr gefördert hat. Nach meinem Zweiten Staatsexamen im Jahr 2003 und einer kurzen Zeit als Anwalt habe ich dann begonnen, an der Universität Regensburg zu habilitieren. Zwischenzeitlich habe ich immer wieder Beratungsaufträge von internationalen Organisationen im Bereich Anti-Korruptionsrecht wahrgenommen, was eine willkommene Abwechselung vom Schreiben der Habilitationsschrift war. Habilitieren ist ein langer und steiniger Weg, und man muss immer befürchten, nach der Habilitation keine unbefristete Professur an einer Universität zu bekommen. Am Ende ist es dann geglückt: Ich wurde 2012 Professor in Köln, meiner rheinischen Heimat, bin dann aber 2017 nach Bayern zurückgekehrt, der Heimat meiner Frau.

Welche Faktoren haben Sie dazu inspiriert, sich auf das Strafrecht zu spezialisieren und später eine Karriere in der universitären Lehre zu verfolgen?

Strafrecht ist das schärfste Schwert des Staates und daher hochgradig legitimationsbedürftig. Demzufolge haben sich schon viele Philosophen mit den Strafbefugnistheorien befasst; die kontinentaleuropäische Wissenschaft baut seit Jahrhunderten auf diesen Fundamenten allgemeine Verbrechenslehren – das fand ich sehr spannend. Zugleich ist Strafrecht sehr politisch, da der Gesetzgeber gerne von diesem symbolisch ausdrucksstarken Instrument Gebrauch macht. Auch das fand ich spannend. Am MPI in Freiburg haben wir uns intensiv mit dem Völkermord im ehemaligen Jugoslawien befasst, was mein Gerechtigkeitsgefühl angesprochen und mir vermittelt hat, dass ich etwas Sinnvolles tue. Da ich gerne schreibe, neugierig bin und mir schnell Neues anlesen kann, war irgendwann für klar, dass ich Rechtswissenschaftler werden möchte. Ich komme aber nicht aus einer Akademiker-Familie. Sie hat mich immer sehr unterstützt, dennoch brauchte ich etwas mentalen Support und einfach ein Role Model, an dem ich mich orientieren konnte.

Beides fand ich im Direktor des MPI, Albin Eser, der mich gefördert hat, indem er mich einfach zu vielen Terminen mitgenommen und mir damit eine neue Welt gezeigt hat. Ich war bei diesen Terminen im Europarat, in der Max-Planck-Gesellschaft oder in Justizministerien zunächst eingeschüchtert, habe mich aber irgendwann daran gewöhnt, weil ich gesehen habe, dass viele auch nur „mit Wasser kochen", wie man in Deutschland sagt.

Wie hat sich das Strafrecht im Laufe Ihrer Karriere entwickelt? Welche bedeutenden Veränderungen oder Entwicklungen haben Sie beobachtet?

Die größte Veränderung liegt darin, dass das nationale Strafrecht stark von internationalen Organisationen und der EU beeinflusst wird – manchmal unmittelbar, manchmal eher unmerklich. Zudem ist die Tradition, Strafrechtsreformen ausführlich zu diskutieren und eine systematisch stringente und umfassende Lösung zu finden, weggebrochen. Politik und Gesetzgeber reagieren oft schnell auf Skandale, manchmal getrieben von den Medien, indem sie einen einzelnen Tatbestand schaffen oder verändern. Hier kann man als Wissenschaft kaum sinnvoll beraten und für eine übergreifende Lösung werben.

Können Sie uns die grundlegenden Prinzipien des Strafrechts erläutern und erklären, warum es in einer Gesellschaft von entscheidender Bedeutung ist? Gibt es bestimmte strafrechtliche Fälle oder Rechtsfragen, die Ihrer Meinung nach besondere Aufmerksamkeit verdienen? Wenn ja, könnten Sie einige Beispiele nennen?

Es gibt eine Vielzahl von Prinzipien, die aber alle für sich keine ausnahmslose und erst recht keine universelle Geltung haben. In Europa ist der Grundsatz wichtig, dass man nur für eine Tat bestraft werden kann, die bei Begehung unter Strafe stand – nulla poena sine lege. Fundamental für das kontinentaleuropäische Strafrecht ist der Schuldgrundsatz – keine Strafe ohne Verantwortlichkeit. Dies wird etwa relevant, wenn der Unionsgesetzgeber den Gedanken der strict liability verfolgt, also etwa die strafrechtliche oder parastrafrechtliche Haftung von Unternehmen, ohne Feststellung einer schuldhaften Anknüpfungstat. Und schließlich gibt es prozessuale Grundsätze: 9 (kein Zwang zur Selbstbelastung) oder ne bis in idem (nur eine Strafe für dieselbe Tat). Über allem schweben aber die Straftheorien: Warum strafen wir? Beziehungsweise: Was legitimiert den Staat, einen Menschen – manchmal sehr lange – einzusperren oder sein Vermögen zu entziehen und mit dem Stigma „Straftäter" versehen?

„Es ist von großer Bedeutung, als Staatsanwältin oder Richter im Gegenüber – dem oder der Angeklagten – keine namenlose Nummer bzw. kein abstraktes Zurechnungsobjekt zu sehen, sondern einen Menschen aus Fleisch und Blut mit einer individuellen, oft nicht sehr glücklichen Geschichte."

Darüber streitet die Theorie seit vielen hundert Jahren – der Gesetzgeber aber scheint die Frage oft zu vernachlässigen, sonst würde er öfter darüber nachdenken, welche Sinn und welche Folge eine neue Strafvorschrift hat.

Welche Rolle spielt die Ethik im Strafrecht, sowohl für Juristen als auch für die Gesellschaft im Allgemeinen? Welche Herausforderungen stellen sich bei der Definition und Verfolgung von Verbrechen im Zeitalter der Digitalisierung und der KI (Bsp. *„predictive AI"*)?

Die Ethik als Metatheorie der Gerechtigkeit ist für das Strafrecht generell sehr wichtig – es ist eben besonders rechtfertigungsbedürftig. Aber auch einzelne Fragen – Biostrafrecht, Schwangerschaftsabbruch, Suizid etc. – lassen sich kaum sinnvoll ohne ethische Kenntnisse diskutieren. Und die Haftung für Aktionen auf sozialen Netzwerken (*Hate Speech* bei Twitter etwa) oder sogar die Haftung für das autonome Handeln von digitalen Strukturen (zum Beispiel Finanzhandelsplattformen) impliziert ethische Probleme, namentlich Zurechnungsfragen. Auch das angesprochene Beispiel der *predictive AI* gehört dazu oder die in Deutschland – bislang nur theoretisch - diskutierte Frage, ob einfach gelagerte strafrechtliche Fälle von digitalen Systemen entschieden werden können anstatt von einem Richter oder einer Richterin.

Inwieweit sollte die Strafjustiz auf die individuellen Umstände und Bedürfnisse von Straftätern eingehen, insbesondere in Bezug auf Resozialisierung und Wiedereingliederung in die Gesellschaft?

Es ist von großer Bedeutung, als Staatsanwältin oder Richter im Gegenüber – dem oder der Angeklagten – keine namenlose Nummer bzw. kein abstraktes Zurechnungsobjekt zu sehen, sondern einen Menschen aus Fleisch und Blut mit einer individuellen, oft nicht sehr glücklichen Geschichte. Das Wissen darum mindert nicht das Unrecht und oft auch nicht die Schuld, zügelt aber vielleicht den Verfolgungseifer – und macht demütig für die Gnade der eigenen privilegierten Existenz.

Welche Auswirkungen haben internationale und transnationale Straftaten auf das Strafrecht, und wie werden sie behandelt? Kann die europäische Union Straftaten verfolgen? Wenn ja, wie und wenn nicht wie funktioniert die Kooperation der Mitgliedstaaten im Strafrecht? Nehmen Sie das Beispiel eines Verbrechers, welcher in Italien eine Straftat begangen hat und dann nach Luxemburg geflüchtet ist.

Gerade die Strafverfolgung erfolgt inzwischen oft transnational.

Denken Sie an Europäische Haftbefehle oder Beweisanordnungen. In einem Europa der offenen Grenzen müssen auch Strafverfolger effektiv grenzüberschreitend arbeiten können, etwa indem Luxemburg einen Europäischen Haftbefehl ausstellt, den deutsche Polizisten, Staatsanwälte und Gerichte ohne umfangreiche eigene Prüfung und Vetorecht vollstrecken, wenn sich der Gesuchte in Trier oder Köln aufhält. Ein anderes Beispiel: Polen muss Beweise nach Deutschland übermitteln, die polnische Polizisten im Auftrag deutscher Behörden bei einer Wohnungsdurchsuchung in Warschau gefunden haben. Im Wege der alten bilateralen oder EU-Rechtshilfe dauerte beides zu lange und war oft auch gar nicht möglich. Deutschland hat – wie viele andere Länder – eigene Staatsangehörige nicht in andere Staaten, auch nicht die der EU, ausgeliefert. Im System des Europäischen Haftbefehls ist das nun anders.

Können Sie uns einige Ihrer Forschungsschwerpunkte im Bereich des Strafrechts vorstellen und wie diese zur Weiterentwicklung des Fachgebiets beitragen?
Im Moment interessiert mich u.a. das Phänomen strategischer Korruption durch fremde Staaten, also der Kauf politischen Einflusses durch oft feindlich gesinnte Mächte, damit bestochene deutsche oder europäische Parlamentarier die Interessen von Russland, Aserbaidschan oder Katar wahrnehmen. Ganz generell beschäftigt mich auch die Frage, ob es Alternativen zum Strafen gibt. Aber das ist vermutlich etwas, über das ich noch viele Jahre nachdenken kann.

Welche Ratschläge würden Sie Studierenden und jungen Juristinnen und Juristen geben, die eine Karriere im Strafrecht anstreben?

Generell gilt: Bleiben Sie neugierig, auch und gerade für politische und ethische Fragen. Bleiben Sie hartnäckig – jede Karriere verläuft auch einmal anstrengend, zäh und es gibt Rückschläge. Daher: Nicht zu schnell aufgeben! Und vergessen wir alle nie, dass die Rechtsfolge des Strafrechts ein symbolisches und tatsächliches Übel ist, also Schmerzen zufügt.

INTERVIEW

CLAUDINE DE LA HAMETTE

JUGE D'INSTRUCTION - DIRECTEUR AU CABINET D'INSTRUCTION AUPRÈS DU TRIBUNAL D'ARRONDISSEMENT DE ET À DIEKRICH

Vous êtes devenue juge d'instruction directeur au cabinet d'instruction du tribunal d'arrondissement de Diekirch en 2020. Pouvez-vous revenir sur votre parcours professionnel vous ayant amenée jusqu'à cette fonction ?

J'ai fait mes études de droit à Aix-en-Provence. Après une maîtrise en droit des affaires, j'ai fait un L.L.M. à Londres en droit européen, en droit bancaire et en criminologie.

Ensuite j'ai effectué le stage d'avocat, j'ai passé les cours complémentaires en droit luxembourgeois et l'examen d'avocat à la cour. Je suis entrée en magistrature en 1996.

J'ai été affectée pendant neuf ans à la chambre du conseil du tribunal d'arrondissement de Luxembourg. Ensuite j'ai été successivement juge, premier juge et vice-président dans différentes chambres correctionnelles au tribunal d'arrondissement de Luxembourg.

Depuis 2014, j'occupe le poste de juge d'instruction au tribunal d'arrondissement de Diekirch où j'ai été nommée juge d'instruction directeur en 2020.

Comment peut-on s'imaginer le travail au quotidien d'un juge d'instruction ?

Le cabinet d'instruction du tribunal d'arrondissement de Diekirch est composé d'un juge d'instruction directeur et d'un juge d'instruction. Les dossiers traités sont donc répartis entre deux juges d'instruction.

Dans un cabinet d'instruction, un service de permanence doit être assuré 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Ce service est également réparti entre les deux juges d'instruction. Le juge d'instruction est saisi par un réquisitoire du procureur d'Etat qui peut être pris contre une personne nommée ou contre un inconnu.

Une personne qui se prétend lésée par un crime ou un délit peut également s'adresser directement au juge d'instruction par une plainte avec constitution de partie civile. Le juge d'instruction communique alors cette plainte au procureur d'Etat pour que celui-ci puisse prendre des réquisitions. L'instruction est obligatoire en matière de crime, elle est facultative en matière de délit.

Le juge d'instruction mène l'instruction de manière impartiale et indépendante et procède à tous les actes qu'il juge utiles à la manifestation des faits et les circonstances à charge et à décharge de l'inculpé.

Dans le cadre de l'instruction, le juge d'instruction se rend sur le lieu de l'infraction en vue d'y effectuer toutes les constatations utiles, soit directement après la commission de l'infraction, soit en vue d'une reconstruction des faits. Il peut de même procéder à des perquisitions et des saisies, ordonner des observations et des écoutes téléphoniques, charger un expert d'une mission déterminée et entendre des témoins sous la foi du serment.

Lorsque des éléments de preuve sont à rechercher ou des personnes à interroger dans un autre pays, il émet une demande d'entraide judiciaire internationale.

Le juge d'instruction délègue à la police grand-ducale et notamment aux différentes sections de la police judiciaire l'exécution de devoirs servant à la manifestation de la vérité. L'instruction opérée par le juge d'instruction est couverte par le secret de l'instruction en vue de préserver la présomption d'innocence des personnes mises en cause. Le juge d'instruction est saisi des faits qui lui sont déférés par le procureur d'Etat et a le pouvoir d'inculper toute personne ayant pris part comme auteur ou comme complice à ces faits. Il émet, selon le cas, des mandats de comparution, des mandats d'amener et des mandats d'arrêt.

Le mandat de comparution met en demeure une personne de se présenter devant le juge d'instruction.

Le mandat d'amener est décerné contre une personne s'il y a danger d'obscurcissement des preuves, danger de fuite ou si la personne fait défaut. La personne est alors arrêtée par la police grand-ducale et présentée au juge d'instruction dans les 24 heures qui suivent son arrestation. Ce délai peut être porté à 48 heures dans des cas exceptionnels. Si une personne est arrêtée en flagrant délit, elle doit être présentée au juge d'instruction dans les 24 heures.

Après l'interrogatoire de la personne susceptible d'avoir pris part à la commission d'une infraction, le juge d'instruction décide soit de remettre la personne en liberté, soit émet un mandat de dépôt qui met la personne en détention préventive, soit met la personne sous contrôle judiciaire. Lorsqu'il existe des indices que la personne à inculper se trouve à l'étranger, le juge d'instruction émet un mandat d'arrêt européen ou un mandat d'arrêt international en vue de rechercher, d'arrêter et de remettre ladite personne aux autorités luxembourgeoises.

À la fin de l'instruction, le juge d'instruction rend une ordonnance de clôture de l'instruction et transmet le dossier au procureur d'État. Celui-ci saisit la chambre du conseil d'un réquisitoire tendant au renvoi de l'affaire devant une juridiction de jugement lorsque l'instruction a pour objet de rechercher si une personne permettant de croire qu'elle a commis les faits, objets de l'instruction. Dans le cas contraire, le procureur d'État saisit la chambre du conseil d'un réquisitoire de non-lieu complet ou partiel.

Quels en sont les aspects qui vous plaisent le plus dans la profession de juge d'instruction ?

Les aspects de la profession de juge d'instruction qui me plaisent le plus sont la diversité des matières traitées, l'interaction des différents acteurs dans le cadre de l'instruction et la recherche de la vérité, le fait d'élucider le déroulement exact des faits, objets de l'instruction et d'en rechercher l'auteur. Un autre côté très intéressant du travail du juge d'instruction est la participation à des groupes de travail interdisciplinaires et à des réunions avec les différents acteurs prenant part à l'instruction judiciaire. Suivi notamment de la jurisprudence et du dispositif pénal nationaux et européens et du intergouvernemental de lutte contre le blanchiment.

ANELD - Association Nationale des Étudiants Luxembourgeois a.s.b.l.

Siège:
7, Rue Alcide de Gaspari
L - 2981 Luxembourg

RCS Luxembourg: F2615

www.aneld.lu

contact@aneld.lu

Photos : Karim Bouraoui, Alex Bodry, RTL, Anne Guy-Morocutti, Michael Kubiciel, Ministère de la Justice

Interviews : Karim Bouraoui, Miguel Ghzal

Association Nationale des
Étudiants Luxembourgeois en Droit